

Etats financiers

Exercice se terminant le 31 décembre 2024

Berne, juillet 2025



UPU UNION
POSTALE
UNIVERSELLE



UNION
POSTALE
UNIVERSELLE

Union postale universelle

États financiers

Exercice se terminant le 31 décembre 2024

Berne, le 1^{er} juillet 2025

Introduction

J'ai le plaisir de vous présenter les états financiers de l'Union postale universelle (UPU) consolidés pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2024.

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et portent sur toutes les opérations de l'organisation, y compris celles financées par le budget ordinaire, les contributions volontaires et autres fonds générateurs de recettes.

Cette présentation permet de montrer l'activité globale de l'organisation et ses différentes sources de financement. Cela est important face aux défis auxquels fait face l'organisation pour le financement nécessaire à l'atteinte des résultats attendus dans le cadre de la Stratégie postale d'Abidjan.

Les comptes seront soumis au Conseil d'administration (CA) de l'UPU pour examen et approbation, conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement financier de l'UPU, accompagnés de l'opinion du vérificateur extérieur des comptes, conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement financier.

L'excédent consolidé pour l'exercice de 2024 se monte à 5 190 385 CHF, contre un résultat retraité de 7 927 211 CHF en 2023.

Le résultat enregistré en 2024 est inférieur à celui de 2023 (état financier II). Pour les deux exercices consécutifs, les produits ont été supérieurs aux charges. Au niveau des recettes, les principaux facteurs de variation ont été des augmentations des contributions statutaires des Pays-membres, ainsi que des gains de change, compensés par une diminution des contributions volontaires, notamment liées au Fonds pour l'amélioration de la qualité de service (FAQS). Au niveau des dépenses, il faut noter une baisse des charges de projet et une augmentation des charges de personnel en lien avec des facteurs techniques externes liés à l'évaluation des obligations vis-à-vis du personnel. L'impact des différences de change a été assez important en 2024 avec un gain global de 1 936 483 CHF.

L'évaluation des obligations vis-à-vis du personnel a également influencé le bilan, qui présente des actifs nets en diminution de 14 millions de CHF, pour un montant de -143 242 468 CHF (état financier I).

Le résultat budgétaire consolidé, comprenant le budget de l'Union ainsi que les programmes extrabudgétaires (état financier V), présente globalement un dépassement des charges par rapport au budget pour un montant de 3 092 998 CHF, principalement dû aux activités extrabudgétaires, notamment les piliers stratégiques 1 et 2.

Berne, le 1^{er} juillet 2025

Masahiko Metoki
Directeur général

État financier I – État de la situation financière au 31 décembre (en francs suisses)

	Notes	2024	2023 retraité
<i>Actifs</i>			
<i>Actifs courants</i>			
Trésorerie et équivalents	3	39 454 565	34 667 167
Placements	7	78 263 751	124 945 588
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	4	25 022 728	32 931 405
Comptes débiteurs (opérations avec contrepartie directe)	4	16 759 262	11 222 728
Stocks	5	106 845	105 309
Autres actifs courants	6	5 734 146	4 276 125
Total des actifs courants		165 341 297	208 148 322
<i>Actifs non courants</i>			
Placements	7	54 686 010	–
Matériel	8	2 750 726	2 330 053
Immobilisations incorporelles	9	472 203	706 120
Terrains et constructions	10	18 348 002	19 229 625
Autres actifs non courants	6	23 312	22 250
Total des actifs non courants		76 280 253	22 288 048
Total des actifs		241 621 550	230 436 370
<i>Passifs</i>			
<i>Passifs courants</i>			
Comptes créditeurs et charges à payer	11	15 481 898	11 393 073
Prestations au personnel	12	2 575 105	2 496 474
Recettes différées	13	87 123 305	85 102 475
Avances	14	68 679 385	67 991 615
Fonds en dépôt pour les services de traduction	15	8 958 594	8 776 473
Total des passifs courants		182 818 287	175 760 110
<i>Passifs non courants</i>			
Prestations au personnel	12	202 045 731	183 504 386
Total des passifs non courants		202 045 731	183 504 386
Total des passifs		384 864 018	359 264 496
Excédent cumulé (déficit) des fonds de l'Union	16	–143 639 030	–133 892 751
Excédent cumulé (déficit) des autres fonds	16	7 494 647	7 130 218
Excédent cumulé (déficit) des entités contrôlées	16	–13 536 322	–8 189 652
Réserves	16	6 438 237	6 124 059
Actifs nets	16	–143 242 468	–128 828 126

État financier II – État de la performance financière pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre (en francs suisses)

	<i>Notes</i>	<i>2024</i>	<i>2023 retraité</i>
<i>Recettes</i>			
Contributions statutaires des Pays-membres	19	38 601 096	37 976 300
Autres contributions annuelles	19	4 897 641	5 003 184
Contributions volontaires	19	18 115 574	29 287 192
Ventes	19	12 929 519	12 877 305
Recettes financières	19	5 607 629	5 141 430
Gains de change	21	6 038 296	5 660 875
Autres recettes	19	1 041 565	1 257 919
Total des recettes		87 231 320	97 204 205
<i>Dépenses</i>			
Dépenses de personnel	20	47 568 659	43 761 844
Voyages	20	666 582	733 099
Services de consultant et contrats externes	20	5 381 423	5 198 105
Dépenses de projet	20	16 173 805	23 742 594
Frais généraux de fonctionnement	20	1 339 114	1 155 165
Matériel et fournitures	20	314 172	630 941
Maintenance et réparations	20	2 252 296	2 077 632
Amortissements et dépréciations	20	1 686 459	1 539 799
Coûts financiers	20	1 251 513	1 063 932
Pertes de change	21	4 101 813	7 845 037
Autres dépenses	20	1 305 099	1 528 846
Total des dépenses		82 040 935	89 276 994
Résultat net		5 190 385	7 927 211

État financier III – État des variations des actifs nets au 31 décembre (en francs suisses)

	Notes	Excédent cumulé (déficit) – Fonds de l'Union	Excédent cumulé (déficit) – Autres fonds	Excédent cumulé (déficit) – Entités contrôlées	Réserves	Total des actifs nets (retraité)
Actifs nets au 31 décembre 2022		-101 354 320	7 944 814	1 041 872	5 657 296	-86 710 338
Réévaluation des actifs (retraité)	2	-64 090	-	-	-	-64 090
Actifs nets au 1^{er} janvier 2023 (retraité)	2	-101 418 410	7 944 814	1 041 872	5 657 296	-86 774 428
Résultat net pour l'exercice en cours (retraité)	2	8 930 314	-39 950	-963 153	-	7 927 211
Gain (perte) actuariel reconnu dans les actifs nets	12	-40 824 258	-635 984	-7 727 410	-	-49 187 652
Reclassement entre fonds propres affectés et autres fonds	16	-113 634	113 634	-	-	-
Utilisation de la réserve du fonds social	16	48 474	-	-	-48 474	-
Allocation à la réserve du fonds social	16	-42 459	-	-	42 459	-
Allocation à la réserve pour bâtiment	16	-472 778	-	-	472 778	-
Conversion en monnaie étrangère		-	-252 296	-540 961	-	-793 257
Actifs nets au 31 décembre 2023 (retraité)	16	-133 892 751	7 130 218	-8 189 652	6 124 059	-128 828 126
Résultat net pour l'exercice en cours		6 786 115	544 085	-2 139 815	-	5 190 385
Gain (perte) actuariel reconnu dans les actifs nets	12	-16 316 242	-255 665	-3 524 222	-	-20 096 129
Reclassement entre fonds propres affectés et autres fonds	16	177 650	-177 650	-	-	-
Reclassement entre fonds propres libres et fonds propres affectés	16	-79 624	79 624	-	-	-
Utilisation de la réserve du fonds social	16	47 388	-	-	-47 388	-
Allocation à la réserve du fonds social	16	-51 895	-	-	51 895	-
Utilisation de la réserve pour bâtiment	16	165 000	-	-	-165 000	-
Allocation à la réserve pour bâtiment	16	-474 671	-	-	474 671	-
Conversion en monnaie étrangère		-	174 035	317 367	-	491 402
Actifs nets au 31 décembre 2024	16	-143 639 030	7 494 647	-13 536 322	6 438 237	-143 242 468

État financier IV – État des flux de trésorerie pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre (en francs suisses)

	Notes	2024	2023 retraité
Résultat net		5 190 385	7 927 211
<i>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</i>			
Amortissements et dépréciations	8 à 10	1 686 459	1 539 799
Amortissement subventions	10	-22 346	-22 316
Augmentation (diminution) des provisions pour pertes de crédit attendues	4	574 949	810 008
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	4	7 302 955	6 241 743
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs (opérations avec contrepartie directe)	4	-5 505 760	21 696 552
(Augmentation) diminution des stocks	5	-1 536	12 677
(Augmentation) diminution des autres actifs	6	-1 459 083	-1 422 897
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	11	4 088 825	-22 314 742
Augmentation (diminution) des recettes différées	13	2 020 830	-10 926 900
Augmentation (diminution) des avances	14	687 770	-11 101 936
Augmentation (diminution) au titre des prestations au personnel	12	-1 476 153	-4 990 099
Augmentation (diminution) des autres provisions		-	-50 000
Augmentation (diminution) des montants dus aux services de traduction	15	182 121	893 925
Différences de change relatives à l'entité (activités opérationnelles)		197 434	584 287
Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles		13 466 850	-11 122 688
<i>Flux de trésorerie des activités d'investissement</i>			
(Augmentation) diminution des placements	7	-8 004 174	15 968 312
(Augmentation) diminution du matériel et des autres immobilisations incorporelles	8 et 9	-969 246	-2 359 361
Différences de change relatives à l'entité (activités d'investissement)		-	-
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement		-8 973 420	13 608 951
<i>Flux de trésorerie des activités de financement</i>			
Augmentation (diminution) des emprunts		-	-
Flux de trésorerie nets des activités de financement		-	-
<i>Augmentation (diminution) nette de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3	34 667 167	33 558 448
Écart de conversion sur trésorerie et équivalent en monnaie étrangère		293 968	-1 377 544
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	3	39 454 565	34 667 167

État financier V – État comparatif des montants budgétaires et des montants réels pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 (en francs suisses)

<i>Pilier stratégique</i>	<i>Budget de 2024</i>	<i>Programmes extrabudgétaires de 2024</i>	<i>Budget total de 2024</i>	<i>Montants réels bruts de 2024</i>	<i>Différence pour 2024</i>
Forum	5 321 150	2 941 980	8 263 130	10 713 210	-2 450 080
Fournisseur de solutions techniques	10 392 952	29 141 365	39 534 317	43 708 534	-4 174 217
Centre de connaissances	3 013 620	2 012 925	5 026 545	2 457 239	2 569 306
Soutien fonctionnel	17 784 548	933 689	18 718 237	17 990 872	727 365
Financement des obligations vis-à-vis du personnel	3 000 000	723 500	3 723 500	3 488 872	234 628
Total des dépenses pour 2024	39 512 270	35 753 459	75 265 729	78 358 727	-3 092 998

Explication des écarts entre les montants budgétaires et les montants réels en 2024

Conformément aux articles 107.1.4 et 146 du Règlement général, le CA a examiné, en novembre 2023, le Programme et budget de l'UPU pour 2024. Le CA a fixé le budget ordinaire de 2024 à 39 512 270 CHF.

Les dépenses figurant dans l'état financier V sont présentées sur la même base que le budget.

Un rapprochement entre les recettes et les dépenses découlant de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité d'exercice intégrale est inclus dans la note 18, jointe aux présents états financiers.

Un dépassement des dépenses de 3 092 998 CHF par rapport au budget de 2024 a été enregistré. Ce résultat s'explique principalement par les dépenses élevées liées à des projets financés par des contributions volontaires dépassant l'estimation moyenne utilisée au moment de la préparation du Programme et budget de 2024.

L'analyse du Programme et budget montre des dépenses plus élevées que le budget des piliers stratégiques 1 et 2.

Le pilier stratégique 1 (Forum) réunit trois programmes: événements et réunions du CA/Conseil d'exploitation postale (CEP) et des groupes techniques, traités et arrangements internationaux ainsi que mécanismes de règlement. L'organisation de deux sessions du CA/CEP et de plusieurs réunions physiques des groupes techniques du CA/CEP a nécessité un investissement supplémentaire en ressources humaines induisant un surplus de dépenses de 2 450 080 CHF.

Le pilier stratégique 2 (Fournisseur de solutions techniques) regroupe des projets liés au conseil et renforcement des capacités par des outils tels que la coopération technique, la formation et les avis de qualité autour de thèmes importants du secteur postal, notamment l'adressage, la sécurité postale, le commerce électronique, la chaîne logistique, la rémunération, l'inclusion financière ainsi que le développement durable. Le surplus de dépenses de 4 174 217 CHF est principalement dû aux activités extrabudgétaires, notamment les projets liés au renforcement des capacités de sécurité et à l'amélioration des résultats des opérateurs désignés en matière de distribution.

Le pilier stratégique 3 (Centre de connaissances) englobe tous les programmes de recherche et études approfondies des problématiques affectant le secteur postal dans son ensemble (études du marché postal et ses tendances, études réglementaires, économie numérique et inclusion financière) ainsi que le stockage et la protection des données (philatélie, normes, EMS). La différence positive de 2 569 306 CHF s'explique par la réallocation de ressources humaines sous le pilier stratégique 1 pour la préparation des sessions du CA/CEP, mais aussi par le fait que certains postes, normalement dédiés aux programmes de politiques numériques et innovation, étaient vacants en 2024.

Le pilier stratégique 4 (Soutien fonctionnel) a enregistré des dépenses inférieures de 727 365 CHF au budget prévu en 2024.

Le financement des obligations vis-à-vis du personnel (frais hors exploitation) correspond au versement du montant dû au titre de la garantie de la Caisse de prévoyance de l'UPU comme décidé par le Congrès. Le versement a été effectué dans son intégralité en 2024. La participation des entités extrabudgétaires s'est élevée à 540 561 CHF et celles des services de traduction à 234 628 CHF.

Notes jointes aux états financiers

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des présents états financiers.

Note 1 – Objectifs et budget de l'organisation

Fondée en 1874, l'UPU constitue le principal forum de coopération entre les acteurs du secteur postal. Elle contribue au maintien d'un réseau véritablement universel de produits et de services actuels, joue un rôle de conseil, de médiation et de liaison et fournit, s'il y a lieu, une assistance technique. Elle fixe les règles applicables aux échanges de courrier international et formule des recommandations pour stimuler la croissance des services de courrier, des services de colis et des services financiers et améliorer la qualité du service offert à la clientèle.

L'Union, qui compte à présent 192 Pays-membres, fonctionne conformément aux dispositions du Traité de Berne de 1874. La Constitution de l'UPU représente l'Acte fondamental renfermant les règles organiques de l'Union. Il s'agit d'un instrument diplomatique ratifié par les autorités compétentes de chaque Pays-membre. La Constitution ne peut être modifiée qu'à l'occasion des Congrès, et les modifications sont consignées dans un protocole additionnel, également soumis à ratification.

Les règles communes applicables au service postal international et les dispositions concernant les services de la poste aux lettres et des colis postaux sont énoncées dans la Convention et ses Règlements. Les Règlements de la Convention sont des accords conclus par les Pays-membres élus par le Congrès pour siéger au CEP, lequel a le pouvoir de modifier les Règlements lors de ses sessions annuelles. La Convention et ses Règlements sont contraignants pour tous les Pays-membres. L'Arrangement concernant les services postaux de paiement et son Règlement ne sont contraignants que pour les pays parties à l'Arrangement.

L'UPU a son siège à Berne (Suisse) et jouit des privilèges et immunités accordés au titre de la Convention du 1^{er} juillet 1948 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse. Elle est notamment exemptée de la plupart des impôts directs et indirects.

L'UPU est dirigée par le Congrès, le CA et le CEP, organes statutaires de l'organisation établis en vertu de la Constitution de l'UPU.

Le Congrès est l'organe suprême de l'Union et il est composé de représentants des Pays-membres. Il se réunit tous les quatre ans et élit le Directeur général et le Vice-Directeur général du Bureau international pour un mandat de quatre ans qu'ils exercent pendant l'intervalle entre deux Congrès successifs. Le Congrès fixe le montant maximal des dépenses au titre du budget de l'Union et élit les membres du CA et du CEP.

Le CA est composé de 41 Pays-membres, élus durant le Congrès. Traditionnellement, les autres membres du CA élisent le Président parmi les représentants du pays hôte du Congrès. Les membres et le Président sont élus pour un mandat de quatre ans entre les Congrès. Le CA se réunit chaque année et approuve le budget et les comptes de l'Union et adopte le Règlement financier, le Statut du personnel et les règlements régissant les divers fonds administrés par l'Union.

Le CEP est composé de 48 Pays-membres, élus durant le Congrès; au moins un tiers d'entre eux doivent être remplacés à chaque élection. Le CEP se réunit chaque année et il est chargé des aspects opérationnels, économiques et commerciaux de l'activité postale. En outre, il adresse aux Pays-membres des recommandations sur les normes à adopter en matière de technologie ou d'exploitation, ou sur des procédures relevant de sa compétence qui exigent des pratiques uniformes.

Conformément à la Constitution, l'UPU est financée par les contributions de ses Pays-membres. Elle reçoit aussi des contributions volontaires des Pays-membres et d'autres donateurs et perçoit une rémunération pour les produits et services fournis. L'Union fonctionne sur la base d'un budget annuel, qui prévoit les crédits correspondant aux autorisations de dépenses approuvées par le CA. L'approbation de ces crédits donne pouvoir au Directeur général d'engager et d'autoriser les dépenses et d'effectuer les paiements aux fins prévues, dans les limites des crédits.

L'Union présente dans ses états financiers consolidés tous les revenus et les charges en lien avec les objectifs stratégiques de l'organisation, y compris ceux d'un certain nombre d'entités. Ces dernières participent pleinement à la mission de l'organisation et bénéficient en outre de l'appui administratif fourni par le Bureau international. Elles ne sont ni des personnes morales ni des entreprises coopératives au sens du droit privé et dépendent directement du contrôle des organes de l'UPU. Ces entités sont entièrement consolidées dans les états financiers de l'UPU.

Les entités contrôlées sont les suivantes:

- La Coopérative EMS est une coopérative à caractère volontaire établie par résolution du CEP (CEP 2/1998). Elle est composée de membres à la fois importateurs et exportateurs d'envois EMS. La Coopérative EMS favorise la coopération entre ses membres en vue d'assurer la prestation de services EMS de haute qualité et abordables à l'échelle mondiale. Les membres composent l'assemblée générale, qui se réunit chaque année et élit le Conseil de gestion de la Coopérative EMS, lequel se réunit quatre fois par an. Conformément aux Statuts de la Coopérative EMS, les membres versent une cotisation annuelle établie sur la base des échanges d'envois EMS.
- La Coopérative télématique est une coopérative à caractère volontaire établie par le CEP, en vertu de la résolution C 27/1994 du Congrès de Séoul, et confirmée par la résolution C 52/1999 du Congrès de Beijing. Les membres qui la composent sont des opérateurs postaux publics, semi-publics ou privés de Pays-membres de l'Union. Elle favorise la coopération entre ses membres en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de systèmes d'information et de moyens de communication électroniques communs ou compatibles. Les membres composent l'assemblée générale, qui se réunit chaque année et élit le Conseil de gestion de la Coopérative télématique. Les membres versent une cotisation annuelle correspondant à leur classe de contribution, conformément aux Statuts et principes de fonctionnement de la Coopérative télématique. Celle-ci perçoit aussi une rémunération pour les services qu'elle fournit. Tous les produits, services et documents financés par la Coopérative télématique, y compris les droits de propriété intellectuelle y relatifs, sont la propriété de l'Union.
- Le FAQS est une fiducie créée par le Congrès pour aider les pays à améliorer la qualité du service postal universel. Le FAQS est régi par un Acte de fiducie, adopté par le CEP. Ce dernier désigne les membres du Conseil fiduciaire du FAQS, qui ont un mandat renouvelable de trois ans. Les fiduciaires approuvent les projets devant être financés par le FAQS et gèrent les investissements du FAQS. Le FAQS est financé par le produit des investissements, les contributions annuelles versées par les pays constituants et les contributions volontaires versées par ces derniers et les gouvernements. Les fonds sont détenus pour le compte des pays créanciers, qui peuvent soumettre des propositions de projet visant à améliorer la qualité du service postal. En cas de dissolution du FAQS, les soldes, après remboursement des avoirs des constituants, sont crédités sur les comptes de l'UPU pour la coopération technique pour des projets d'amélioration de la qualité du service postal international.

Note 2 – Principales méthodes comptables

Convention utilisée aux fins de l'établissement des états financiers

Les présents états financiers ont été établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et conformément au principe de continuité d'exploitation, et les méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente pendant tout l'exercice. Ces états financiers sont élaborés conformément aux normes IPSAS.

Entités contrôlées

Les entités que l'UPU contrôle sont intégralement consolidées à partir de la date d'obtention du contrôle. L'UPU contrôle une entité lorsqu'elle est exposée à, ou qu'elle a des droits sur, des bénéfices variables issus de son engagement dans l'entité et lorsqu'elle est en mesure d'influencer sur ces bénéfices par le biais du pouvoir qu'elle exerce sur l'entité.

Transactions éliminées lors de la consolidation

Toutes les transactions et les soldes, ainsi que les revenus et les charges non réalisés internes à l'UPU et aux entités contrôlées, sont éliminés lors de la consolidation. Ainsi, les revenus, les charges, les actifs et les passifs présentent la situation nette de toutes activités interentités.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les fonds en caisse, les dépôts sur des comptes bancaires courants et d'autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les placements comprennent les dépôts à terme et des obligations libellées en dollars des États-Unis, majoritairement détenus par un mandataire.

Conformément aux exigences de la norme IPSAS 41, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sont ajustés à chaque date de clôture pour refléter la perte de crédit attendue sur la durée de vie calculée sur la base des taux de défaillance moyens pondérés à long terme en fonction de la notation financière des institutions bancaires dans lesquelles la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements sont détenus.

Prestations au personnel

Des provisions sont constituées pour les obligations relatives à la Caisse de prévoyance et l'assurance maladie après la cessation de service, qui sont toutes deux considérées comme des régimes à prestations définies, ainsi que pour les avantages à long terme au titre de la cessation de service (primes de rapatriement, frais de voyage et de déménagement), tels que déterminés chaque année par un actuaire indépendant selon la méthode du coût unitaire projeté. En outre, des provisions sont constituées pour les droits aux congés et aux heures supplémentaires réalisées mais non payées à la date d'établissement des états financiers.

Comptabilisation en charges

Les charges sont comptabilisées lorsque les marchandises sont livrées, les voyages effectués et les services fournis.

Instruments financiers

Un instrument financier est comptabilisé lorsque l'Union souscrit aux dispositions contractuelles de l'instrument et jusqu'à l'expiration du droit de recevoir d'une autre entité de la trésorerie correspondant à cet actif financier ou de l'obligation de fournir des liquidités à une autre entité au titre d'un engagement financier.

L'Union classe ses actifs financiers au coût amorti en fonction de son modèle de gestion et des caractéristiques des flux contractuels de trésorerie des actifs financiers. Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût à la date de la transaction.

Les placements sont des actifs financiers non dérivés considérés comme détenus à des fins de transaction et évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme détenus jusqu'à échéance et évalués au coût amorti. La trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs financiers à court terme et sont évalués à leur valeur nominale à la date de présentation des états financiers.

Les créances sans condition sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les paiements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Elles comprennent les contributions fixées et autres montants à recevoir en espèces. Les créances à court terme sont évaluées à la valeur nominale.

Selon le modèle prospectif de dépréciation, l'Union évalue la perte de crédit attendue associée à ses actifs financiers comme étant la valeur actuelle de la différence entre les flux contractuels de trésorerie et les flux de trésorerie que l'Union s'attend à recevoir. La perte de crédit attendue intègre des informations raisonnables et justifiables disponibles sans coût ou effort excessif à la date de clôture. La valeur comptable de l'actif est réduite du montant de la perte de valeur sur la durée de vie, qui est comptabilisée dans l'état de la performance financière. Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise dans l'état de la performance financière.

Les comptes créditeurs sont des passifs financiers non dérivés pour lesquels les paiements sont fixes et payables en espèces et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Étant donné qu'ils constituent des passifs à court terme, les comptes créditeurs sont évalués à la valeur nominale.

Opérations en monnaie étrangère

La monnaie de compte de l'UPU est le franc suisse, et les états financiers sont présentés dans cette monnaie. Toutes les opérations effectuées dans d'autres monnaies sont converties en francs suisses selon les taux de change des Nations Unies en vigueur à la date des opérations. Les profits comme les pertes, réalisés ou non, qui résultent de la liquidation de ces opérations et de la conversion (à la date d'établissement des états financiers) des passifs et des actifs nets libellés dans d'autres monnaies que le franc suisse, sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

La monnaie de compte pour le FAQs, les coupons-réponse internationaux (CRI) et UPU*Clearing est le dollar des États-Unis. Les différences résultant de la conversion (du dollar des États-Unis au franc suisse) du bilan de ces entités sont comptabilisées directement en actifs nets.

Taux de change utilisés:

1 CHF	USD	EUR
31 décembre 2024	1,110	1,065
31 décembre 2023	1,198	1,079

Immobilisations

Le matériel est évalué à la valeur d'achat diminuée de l'amortissement et de la dépréciation cumulés. Les profits et pertes lors de la cession d'actifs sont déterminés en comparant le produit de la cession à la valeur comptable de l'actif et sont inclus dans l'état de la performance financière.

Les bâtiments occupés sont évalués au coût de la construction lorsqu'ils sont nouveaux, auquel s'ajoute le coût des améliorations ultérieures, tel que déterminé par un expert indépendant au 1^{er} janvier 2010, diminué de l'amortissement cumulé. La valeur a été déterminée par un consultant externe indépendant sur la base de la valeur de chaque élément à la construction, plus la valeur des améliorations existantes à la date de la comptabilisation initiale du 1^{er} janvier 2010 et moins l'amortissement cumulé basé sur la durée d'utilité restante de chaque élément. Les coûts ultérieurs concernant des rénovations majeures et les améliorations apportées aux immobilisations qui augmentent ou prolongent les avantages économiques futurs ou le potentiel de service sont évalués au prix coûtant.

Les actifs patrimoniaux, y compris les œuvres d'art léguées, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

L'amortissement est déduit de manière à amortir la totalité du coût des immobilisations, autres que les terrains et les immeubles en construction, sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode linéaire, comme indiqué ci-après:

Catégorie		Durée d'utilité estimée (années)
Équipement	Matériel informatique, y compris les écrans d'ordinateur	4 ou 5
	Imprimantes	3 à 5
	Ordinateurs portables et serveurs	3
	Commutateurs de réseau	7
	Autres équipements	10
	Équipement de bureau autre que les chaises	10
	Chaises	5
	Équipement de sécurité et de sûreté	5
	Téléphones et télécopieurs	5
	Matériel de télécommunication	7
	Téléphones portables	2
	Matériel audiovisuel	5
	Véhicules à moteur	8
	Autre matériel	5 à 10

<i>Catégorie</i>		<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Bâtiments	Structure	100
	Façade	50
	Toiture	60
	Sols, murs et escaliers	50
	Revêtements des sols et des murs	40
	Avant-place	40
	Arbres et plantes	20
	Matériel de cuisine	40
	Salles de conférences	40
	Chauffage et ventilation	30
	Installations sanitaires	40
	Installations électriques	50
	Ascenseurs	40

La valeur comptable des immobilisations est examinée pour déterminer toute perte de valeur résultant d'événements ou de changements indiquant que la valeur comptable de l'actif n'est pas recouvrable. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, le cas échéant, l'ampleur de la perte de valeur. Toute perte de valeur figure dans l'état de la performance financière.

Stocks

Les stocks comprennent les timbres-poste (évalués à leur valeur nominale) détenus par l'Union à des fins d'exploitation, les souvenirs destinés à la vente (évalués au prix coûtant ou à la juste valeur, la valeur la plus faible étant retenue) et les CRI en stock (évalués au coût de production). Le stock des publications achevées est considéré comme n'ayant pas de valeur significative, et les coûts liés à la production des publications sont comptabilisés lorsqu'ils sont encourus. Le coût du combustible utilisé pour chauffer les locaux du siège est considéré comme un coût administratif et est comptabilisé à l'achat.

Immobilisations incorporelles

L'Union immobilise les achats de logiciels informatiques à partir de 5000 CHF. Les coûts des logiciels et des services de consultants chargés de la mise en œuvre des systèmes sont capitalisés et amortis sur une durée d'utilité de cinq ans. Les coûts afférents au développement de logiciels internes sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Actifs nets

Les actifs nets comprennent l'excédent et le déficit de l'Union, les réserves constituées par l'organe directeur de l'Union, les soldes des fonds des autres entités faisant partie de l'Union (CRI, fonds volontaire et UPU*Clearing) et les soldes des fonds des entités contrôlées par l'Union prises en considération dans les états financiers consolidés (Coopérative télématique, Coopérative EMS et FAQs). Le solde des fonds des autres entités et des entités contrôlées est utilisé essentiellement pour des activités spécifiques. Les fonds des services de traduction ne font pas partie des actifs nets et ne sont pas pris en considération dans les états financiers.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées si l'Union a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Créances

Les créances sont évaluées selon la méthode des coûts amortis. Un correctif de valeur pour pertes est fixé selon le modèle des pertes de crédit attendues requis par la norme IPSAS 41, calculé notamment sur la base d'une moyenne du taux d'encaissement des créances et contributions. Un taux d'intérêt de 5% est appliqué à tout solde impayé passé un délai de trois mois.

Tout Pays-membre étant dans l'impossibilité d'effectuer une cession de créance, qui n'accepte pas de se soumettre à un plan d'amortissement ou ne le respecte pas perd automatiquement son droit de vote au Congrès et dans les réunions du CA et du CEP et n'est plus éligible à ces deux Conseils.

Le 1^{er} juillet 2022, de nouvelles dispositions de l'article 147 du Règlement général sont entrées en vigueur. Selon ces dispositions, le Congrès ou le CA peut décider de libérer les Pays-membres de leurs dettes arriérées et de lever immédiatement les sanctions automatiques, sous réserve du paiement d'au moins la moitié du montant total des dettes ou des cinq dernières années de contributions obligatoires.

Le Congrès ou le CA peut également décider exceptionnellement dans le cas des pays les moins avancés ou des petites îles que les cinq dernières années de cotisations obligatoires peuvent être calculées sur la base de la classe de contribution actuelle à laquelle appartient le Pays-membre concerné, auquel cas le montant de la classe de contribution actuelle pertinente sera multiplié par cinq.

Les montants libérés dans le cadre de ces modalités de paiement exceptionnelles ne sont pas annulés, mais mis de côté et entièrement provisionnés conformément à la norme IPSAS 41. Dans le cas où les Pays-membres concernés tomberaient ultérieurement sous le coup de sanctions automatiques, les montants mis de côté seraient à nouveau enregistrés comme dettes arriérées, conformément aux nouvelles dispositions de l'article 147 précité.

Comptabilisation des produits

Les produits provenant des opérations avec contrepartie directe, telles que la vente de services, sont comptabilisés à la date à laquelle un service rémunéré a été fourni. Les produits provenant des publications sont comptabilisés une fois les marchandises livrées dans leur totalité.

Les produits d'opérations sans contrepartie directe, tels que les contributions volontaires, sont comptabilisés en tant que produits à la réception des fonds en cas d'absence de conditions d'utilisation ou lorsque les dépenses sont encourues en présence de conditions d'utilisation par le donateur ou de risque de remboursement des fonds non utilisés. Dans ce dernier cas, les fonds inutilisés au 31 décembre sont présentés dans les recettes différées.

Les contributions statutaires et les autres contributions annuelles sont comptabilisées comme produits au début de l'exercice auquel elles se rapportent.

Information sectorielle

L'information sectorielle concerne les principaux programmes et les principales entités faisant partie de l'Union ou administrées par celle-ci, comme indiqué ci-après:

- Budget de l'Union, y compris le fonds social, le fonds de réserve, le fonds des activités spéciales et le fonds de maintenance de l'immeuble.
- Fonds volontaire et pour la coopération au développement, y compris tous les fonds volontaires et les fonds pour la coopération au développement et la coopération technique.
- Fonds des CRI, établi pour la comptabilisation des produits provenant de la vente des coupons et des dépenses connexes.
- Coopérative télématique.
- Coopérative EMS.
- UPU*Clearing.
- FAQS.

Chaque segment comprend les actifs, les passifs, les produits, les dépenses et les actifs nets. Les frais généraux de l'Union, y compris pour l'occupation du bâtiment du siège, à Berne, sont inclus dans le segment sur l'Union. Ils ne sont pas alloués à d'autres segments, puisqu'il n'y a pas de raison valable d'affecter les coûts à d'autres entités. Dans la consolidation, les contributions versées par l'Union à la Coopérative télématique et la rémunération des services fournis par celle-ci à l'Union sont éliminées.

Utilisation d'estimations

Les états financiers incluent nécessairement des montants fondés sur des estimations et des hypothèses établies par la Direction. Les estimations tiennent compte, notamment, de l'assurance maladie finançant des prestations définies, de la Caisse de prévoyance et d'autres obligations relatives aux prestations au personnel après la cessation de service, dont la valeur est calculée par un actuaire indépendant, des provisions pour les procédures judiciaires, du risque financier portant sur des comptes débiteurs et du degré de dépréciation des immobilisations. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Toute évolution des estimations est indiquée dans l'état de la performance financière correspondant à l'exercice durant lequel elle est déterminée.

Mise en œuvre des normes IPSAS

Toutes les normes en vigueur sont appliquées à la date des états financiers.

Par ailleurs, l'IPSAS Board a publié les nouvelles normes ci-dessous:

<i>IPSAS</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
IPSAS-43	Contrats de location	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS-44	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS-45	Immobilisations corporelles	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS-46	Évaluations	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS-47	Produits	1 ^{er} janvier 2026
IPSAS-48	Charges de transfert	1 ^{er} janvier 2026
IPSAS-49	Régime de retraite	1 ^{er} janvier 2026
IPSAS-43 rev	Contrats de location à des conditions avantageuses	1 ^{er} janvier 2027
IPSAS 47-48 rev	Autres accords conférant des droits au titre d'actifs	1 ^{er} janvier 2027
IPSAS-50	Comptabilisation des coûts engagés dans l'exploration des ressources minérales et évaluation des ressources minérales	1 ^{er} janvier 2027

La norme IPSAS 43 (Contrats de location), qui s'inspire principalement de la norme comptable internationale IFRS 16 (Contrats de location) et qui améliore la comptabilisation des contrats de location par les preneurs de leasing, devrait avoir un impact minime sur les états financiers de l'UPU, dans la mesure où l'UPU agit principalement en tant que bailleur dans un nombre limité de contrats de location.

De même, l'adoption des normes IPSAS 44 et 46 n'aura aucun impact, voire un impact minime.

La norme IPSAS 49 n'est pas applicable aux états financiers de l'UPU, car son champ d'application est la comptabilité et l'établissement de rapport des régimes de retraite du point de vue du régime lui-même.

Il en va de même pour l'adoption de la norme IPSAS 50, l'UPU n'ayant pas d'activités en lien avec cette norme.

La norme IPSAS 45 ajoute de nouvelles orientations pour les actifs patrimoniaux, les actifs d'infrastructure et l'évaluation des immobilisations corporelles. Même si l'UPU détient des œuvres d'art et des timbres-poste qui sont considérés comme des biens patrimoniaux, ceux-ci ne remplissent pas les critères d'activation. Il est donc peu probable qu'ils aient une incidence sur les états financiers de l'UPU. Ils seront présentés en annexe aux états financiers. L'évaluation de l'impact est en cours.

Les normes IPSAS 47 (Produits) et IPSAS 48 (Charges de transfert), en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026, pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers de l'UPU, en particulier sur la reconnaissance des revenus et les dépenses de projets. Les modifications apportées aux normes IPSAS 43 et 47 pourraient également avoir une incidence sur les comptes annuels en lien avec les droits de superficie conférés par la ville de Berne sans frais pour l'utilisation du terrain. L'évaluation des impacts sera achevée avant leur date d'entrée en vigueur.

Retraitement des comptes de 2023

En 2024, des reclassifications ont été effectuées dans les états financiers. À des fins de comparaison, les chiffres comparatifs ont été retraités.

Les contributions à recevoir du Groupe d'utilisateurs des services postaux de paiement (GUSPP) ont été reclassées des «Créances courantes – Opérations avec contrepartie directe» aux «Créances courantes – Opérations sans contrepartie directe» pour un montant de 107 566 CHF (état I, état IV, notes 4 et 26) (2023: 40 878 CHF).

Les produits et charges d'intérêts refacturés en interne entre les fonds ont été compensés, réduisant les deux catégories de 226 265 CHF en 2024 (2023: 171 408 CHF) (état II, notes 19, 20 et 26).

Retraitement relatif à une erreur

Au cours de 2024, il a été déterminé que le calcul de la provision couvrant la perte de crédit attendue (ECL) liée à la quote-part de l'UPU avait été surévalué dans les états financiers de 2023. Après analyse, la provision ECL a été recalculée pour répondre aux exigences de la norme IPSAS 41 (Instruments financiers). La provision ECL et le montant net des contributions obligatoires à recevoir ont été retraités dans l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations des actifs nets et l'état des flux de trésorerie de 2023 ainsi que les notes afférentes.

Le tableau ci-après analyse l'impact de cette réévaluation sur les comptes de 2023:

<i>État de la situation financière</i>	<i>Montant original</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Montant retraité</i>
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe) ¹	28 068 984	4 862 421	32 931 405
Excédent cumulé (déficit) des fonds de l'Union au 31 décembre 2023	-138 755 173	4 862 421	-133 892 751
<i>État de la performance financière</i>	<i>Montant original</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Montant retraité</i>
Coûts financiers ²	2 428 678	-1 364 746	1 063 932
<i>État des variations des actifs nets</i>	<i>Montant original</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Montant retraité</i>
Excédent cumulé (déficit) des fonds de l'Union au 1 ^{er} janvier 2023	-104 916 088	3 497 678	-101 418 410
Résultat net pour l'exercice 2023	6 562 465	1 364 746	7 927 211
Excédent cumulé (déficit) des fonds de l'Union au 31 décembre 2023	-138 755 173	4 862 421	-133 892 751

¹ Montant original après les reclassifications décrites ci-dessus.

² Montant original après les reclassifications décrites ci-dessus.

Note 3 – Trésorerie et équivalents de trésorerie (en francs suisses)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<i>Actifs courants</i>		
Petite caisse	19 090	25 260
<i>Comptes bancaires</i>		
UBS Switzerland AG (anciennement Credit Suisse (Suisse) SA)	8 014 088	7 138 553
UBS Switzerland AG	5 956 444	1 649 847
PostFinance SA	2 343 044	3 916 832
<i>Sous-total des comptes bancaires</i>	16 313 576	12 705 232
<i>Dépôts à vue</i>		
UBS Switzerland AG (anciennement Credit Suisse (Suisse) SA)	23 121 899	21 936 675
<i>Sous-total des dépôts à vue</i>	23 121 899	21 936 675
Total de la trésorerie	39 454 565	34 667 167

Les avoirs sont généralement placés sur des comptes bancaires à accès immédiat et sur des comptes rémunérés (compte call, cash deposit account). En 2024, le taux d'intérêt moyen servi sur les comptes bancaires et les placements de l'Union a été de 1,9727% (1,6096% en 2023).

Les fonds des CRI et les fonds du FAQs sont détenus principalement en dollars des États-Unis (la monnaie de compte). Les fonds d'UPU*Clearing sont détenus principalement en dollars des États-Unis ou en euros, les monnaies dans lesquelles les règlements sont effectués dans le cadre du système.

Les montants totaux détenus, ventilés par monnaie, sont indiqués ci-après:

	31 décembre 2024	Pourcentage	31 décembre 2023	Pourcentage
Francs suisses	17 592 694	44,59%	15 616 259	45,05%
Dollars des États-Unis	15 147 579	38,39%	14 892 521	42,95%
Euros	6 714 292	17,02%	4 158 387	12,00%
Total	39 454 565	100,00%	34 667 167	100,00%

Les fonds disponibles pour l'Union à court terme, trésorerie et placements à moins d'un an (notes 7 et 26) se montent à 38 402 026 CHF, contre 35 325 143 CHF en 2023. En effet, l'UPU limite les montants sur les comptes courants qui ne sont pas porteurs d'intérêts. Le solde représente les liquidités détenues pour le compte des autres entités et des entités contrôlées incluses dans les états financiers consolidés. Le montant exact des liquidités détenues par chaque entité est indiqué dans l'état de la situation financière par segment (à la suite de la note 26).

L'Union réduit son exposition au risque de crédit en détenant la plupart de ses fonds auprès de banques bien notées par Standard and Poor's. Les banques UBS et Credit Suisse sont notées A+ et Postfinance est noté AA.

Note 4 – Comptes débiteurs (en francs suisses)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023 (retraité)
<i>Créances courantes – Opérations sans contrepartie directe</i>		
Contributions statutaires (y compris interprétation)	23 846 154	23 339 309
Contribution de United States Postal Service (USPS) – Caisse de prévoyance et sécurité postale	–	8 000 000
Comptes débiteurs fonds volontaire	786 878	1 164 506
Fonds du FAQs à recevoir	157 896	298 838
Contributions à la Coopérative EMS	14 280	13 720
Contributions à la Coopérative télématique	109 954	74 154
Contributions du GUSPP à recevoir	107 566	40 878
<i>Total des comptes débiteurs – Opérations sans contrepartie directe</i>	<i>25 022 728</i>	<i>32 931 405</i>
<i>Créances courantes – Opérations avec contrepartie directe</i>		
Comptes débiteurs UPU*Clearing	11 387 676	7 763 663
Comptes débiteurs fonds volontaire	888 270	567 649
Comptes débiteurs Coopérative télématique	4 483 316	2 891 416
<i>Total des comptes débiteurs – Opérations avec contrepartie directe</i>	<i>16 759 262</i>	<i>11 222 728</i>
Total des créances courantes	41 781 990	44 154 133

Les contributions statutaires représentent le montant total des fonds pour le financement du budget ainsi que les arriérés d'exercices antérieurs. La valeur d'une unité contributive est établie en francs suisses sur la base du budget annuel adopté par le CA. Le montant à recevoir inclut les intérêts perçus en vertu des dispositions du Règlement général de l'UPU.

Les fonds de coopération technique et les fonds volontaires représentent des montants établis sur la base de factures, d'accords conclus avec les donateurs ou d'engagements considérés comme fermes, au vu de l'expérience acquise. Les comptes débiteurs de la Coopérative télématique et de la Coopérative EMS représentent les montants dus au titre des cotisations annuelles des membres et de la vente de biens et de services, conformément aux statuts de ces organes, tels qu'adoptés par le CEP.

En 2023, les débiteurs contiennent également les fonds à recevoir d'USPS en vertu de la Constitution de l'UPU approuvée lors du Congrès extraordinaire de Genève 2019.

Selon l'accord spécifique signé en 2020, USPS a attribué une somme de 40 millions de CHF sur cinq ans, dont 16 millions à un fonds affecté pour la mise en œuvre de projets concernant l'échange de données électroniques préalables et la sécurité postale et 24 millions pour financer les engagements vis-à-vis de la Caisse de prévoyance de l'UPU.

En 2024, USPS a versé la dernière tranche de 8 millions de CHF, qui a été répartie selon ses instructions: 3 011 330 CHF ont été versés à la Caisse de prévoyance et 4 988 670 CHF au fonds affecté (note 19).

Au total un montant de 24 000 000 de CHF a été versé à la Caisse de prévoyance et 16 000 000 de CHF au fonds affecté.

Le système de compensation UPU*Clearing joue un rôle d'intermédiaire de paiement. Les montants non réglés n'ont pas été compensés par les montants payables aux pays créditeurs, qui sont présentés en tant que passifs (comptes créditeurs).

L'analyse des créances est présentée ci-après:

Type de créance	Créances totales	Provisions pour pertes de crédit	Total net des débiteurs
Créances de l'Union	45 592 336	-21 746 182	23 846 154
Créances de l'Union mises de côté	14 139 854	-14 139 854	-
Créances de la Coopérative télématique	4 848 136	-254 866	4 593 270
Créances de la Coopérative EMS	21 048	-6 768	14 280
Créances du GUSPP	107 566	-	107 566
Créances au titre du fonds volontaire	1 960 006	-284 858	1 675 148
Créances au titre du FAQS	995 332	-837 436	157 896
Créances d'UPU*Clearing	11 387 676	-	11 387 676
Total	79 051 954	-37 269 964	41 781 990

	31 décembre 2023 (retraité)	Augmentation	Diminution	31 décembre 2024
<i>Provisions</i>				
<i>Opérations sans contrepartie directe</i>				
Contributions statutaires (y compris interprétation)	26 244 148	-	4 497 966	21 746 182
Contributions statutaires mises de côté	9 849 572	4 290 282	-	14 139 854
Fonds volontaire	51 192	50 012	-	101 204
Coopérative télématique	60 696	-	7 438	53 258
Coopérative EMS	9 349	-	2 581	6 768
Fonds du FAQS	64 023	773 413	-	837 436
Sous-total des opérations sans contrepartie directe	36 278 980	5 113 707	4 507 985	36 884 702
<i>Opérations avec contrepartie directe</i>				
Coopérative télématique	222 315	-	20 707	201 608
Fonds volontaire	193 721	-	10 067	183 654
Sous-total des opérations avec contrepartie directe	416 036	-	30 774	385 262
Provision totale	36 695 016	5 113 707	4 538 759	37 269 964

Note 5 – Stocks (en francs suisses)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<i>Stocks</i>		
Stock de timbres-poste et souvenirs de l'UPU	34 026	41 219
Stock de codes à barres	47 257	39 484
Stock de CRI	25 562	24 606
Total des stocks	106 845	105 309

Les timbres-poste, comptabilisés à leur valeur nominale, représentent le stock disponible utilisé à des fins d'exploitation. Les souvenirs de l'UPU représentent les articles destinés à la vente qui sont évalués au prix coûtant et dépréciés pour tenir compte des articles endommagés ou obsolètes. Les codes à barres sont détenus dans un fonds distinct, en vue de leur vente aux postes, qui les utiliseront à des fins d'étiquetage. Les CRI, évalués au coût de production, représentent les coupons en stock à la date d'établissement des états financiers. Un stock permanent est conservé pour tous les articles, et des inventaires physiques sont effectués au moins une fois par an pour vérifier le niveau des stocks. La valeur des codes à barres et des CRI retirés de la vente est passée par pertes et profits durant l'année au cours de laquelle ils deviennent obsolètes. La valeur des souvenirs de l'UPU endommagés ou obsolètes est réduite pour refléter la valeur actuelle. Aucun stock n'est donné en nantissement de passifs.

Note 6 – Autres actifs (en francs suisses)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<i>Autres actifs courants</i>		
Actifs transitoires	3 373 372	2 347 429
Avances au personnel	362 257	365 462
Débiteurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	817 390	762 939
Autres avances	45 969	33 420
Avances pour impôts	1 181 236	773 650
Total des autres actifs courants	5 780 224	4 282 900
Provision pour pertes de crédit attendues	-46 078	-6 775
Total net des autres actifs courants	5 734 146	4 276 125
<i>Autres actifs non courants</i>		
Avances au personnel (fonds social)	23 312	22 250
Total des autres actifs	5 757 458	4 298 375

Les autres actifs se composent des différents transitoires et avances.

Les avances au personnel représentent la valeur des avances sur traitement, les prêts du fonds social, les indemnités pour frais d'études.

Les autres avances correspondent aux avances de missions des consultants, des interprètes et à l'avance de la machine à affranchir se trouvant à l'expédition.

L'UPU utilise le PNUD comme agent payeur pour l'achat de matériel en faveur des Pays-membres et avance les fonds.

En ce qui concerne les avances pour impôts, les valeurs comprennent l'impôt anticipé en francs suisses et en dollars des États-Unis, la TVA, le droit de timbre à récupérer ainsi que les avances versées au personnel pour le paiement des impôts aux autorités fiscales des États-Unis d'Amérique en attendant le remboursement par le Gouvernement américain.

Note 7 – Placements (en francs suisses)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<i>Placements courants</i>		
Dépôts	63 261 900	53 718 500
Obligations à moins d'un an	15 001 851	71 227 088
Sous-total	78 263 751	124 945 588
<i>Placements non courants</i>		
Obligations à plus d'un an	54 686 010	–
Total des placements	132 949 761	124 945 588

Des fonds sont placés en dépôt pour des périodes allant de quatre à douze mois. La partie de ces placements échue en 2025 est présentée comme placements courants.

Les fonds du FAQS qui ne sont pas destinés à une utilisation immédiate sont gérés par un gestionnaire de fonds externe et investis dans des obligations en dollars des États-Unis. À la date d'établissement des états financiers, le montant de ces obligations était de 69 687 861 CHF.

Ces investissements sont ventilés par entité dans l'état de la situation financière présenté à la suite de la note 26.

L'ensemble des obligations est noté de A à AAA, sur la base des notations Fitch ou Standard and Poor's au 31 décembre 2024. Les dépôts auprès d'UBS et de Credit Suisse sont notés A+.

Note 8 – Matériel (en francs suisses)

	<i>Matériel informatique</i>	<i>Autre matériel</i>	<i>Travaux en cours</i>	<i>Total</i>
Coût au 1 ^{er} janvier 2023	4 739 767	2 121 423	–	6 861 190
Ajouts	944 203	79 281	1 299 870	2 323 354
Cessions	–	–	–	–
Coût au 31 décembre 2023	5 683 970	2 200 704	1 299 870	9 184 544
Différence de change	–	–14 458	–	–14 458
Coût net 31 décembre 2023	5 683 970	2 186 246	1 299 870	9 170 086
Ajouts	818 986	36 428	68 883	924 297
Cessions	–	–	–	–
Coût au 31 décembre 2024	6 502 956	2 222 674	1 368 753	10 094 383
Différence de change	–	10 844	–	10 844
Coût net au 31 décembre 2024	6 502 956	2 233 518	1 368 753	10 105 227
Amortissement cumulé au 1^{er} janvier 2023	4 530 645	1 915 049	–	6 445 694
Amortissement en 2023	324 694	82 313	–	407 007
Cessions	–	–	–	–
Différence de change	–	–12 668	–	–12 668
Amortissement cumulé au 31 décembre 2023	4 855 339	1 984 694	–	6 840 033
Amortissement en 2024	445 915	58 108	–	504 023
Cessions	–	–	–	–
Différence de change	–	10 445	–	10 445
Amortissement cumulé au 31 décembre 2024	5 301 254	2 053 247	–	7 354 501
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	828 631	201 552	1 299 870	2 330 053
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	1 201 702	180 271	1 368 753	2 750 726

Tout le matériel répertorié dans les inventaires est évalué au coût d'acquisition diminué de l'amortissement calculé sur une base linéaire. Les meubles et le mobilier (sauf les sièges) sont amortis sur une durée d'utilité de dix ans. Tous les autres équipements et les sièges sont amortis sur une durée d'utilité de cinq ans. Les actifs patrimoniaux, dont des œuvres d'art léguées et les collections de timbres-poste, ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs dans l'état de la situation financière.

Les travaux en cours concernent le matériel acquis dans le cadre du Congrès extraordinaire de Riyad 2023 pour les réunions à distance, l'interprétation et le système de vote. Ce matériel a été financé par l'Arabie saoudite (v. note 13).

Note 9 – Immobilisations incorporelles (en francs suisses)

	<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>Travaux en cours</i>	<i>Total</i>
Coût au 1 ^{er} janvier 2023	2 228 242	378 332	2 606 574
Transferts	378 332	-378 332	-
Ajouts	37 798	-	37 798
Coût au 31 décembre 2023	2 644 371	-	2 644 371
Ajouts	44 550	-	44 550
Coût au 31 décembre 2024	2 688 921	-	2 688 921
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2023	1 709 585	-	1 709 585
Amortissement en 2023	151 327	-	151 327
Dépréciation en 2023	77 340	-	77 340
Amortissement cumulé au 31 décembre 2023	1 938 251	-	1 938 251
Amortissement en 2024	278 467	-	278 467
Amortissement cumulé au 31 décembre 2024	2 216 718	-	2 216 718
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	706 120	-	706 120
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	472 203	-	472 203

Le coût des services des prestataires et le coût d'achat des logiciels sont capitalisés sur une durée d'utilité de cinq ans.

Note 10 – Terrains et constructions (en francs suisses)

	<i>Bâtiment</i>	<i>Subventions non remboursables</i>	<i>Total</i>
Coût au 1 ^{er} janvier 2023	35 230 564	-993 403	34 237 161
Ajouts	-	-	-
Transfert	-	-	-
Coût au 31 décembre 2023	35 230 564	-993 403	34 237 161
Ajouts	-	-	-
Transfert	-	-	-
Coût au 31 décembre 2024	35 230 564	-993 403	34 237 161
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2023	14 372 838	-247 111	14 125 727
Amortissement en 2023	904 125	-22 316	881 809
Amortissement cumulé au 31 décembre 2023	15 276 963	-269 427	15 007 536
Amortissement en 2024	903 969	-22 346	881 623

	<i>Bâtiment</i>	<i>Subventions non remboursables</i>	<i>Total</i>
Amortissement cumulé au 31 décembre 2024	16 180 932	-291 773	15 889 159
Valeur comptable nette au 31 décembre 2023	19 953 601	-723 976	19 229 625
Valeur comptable nette au 31 décembre 2024	19 049 632	-701 630	18 348 002

Le bâtiment du siège de l'Union, construit entre 1968 et 1970, est situé à Weltpoststrasse 4, Berne. D'importantes rénovations, y compris la transformation de la façade et la rénovation de l'espace de conférences, ont été entreprises entre 2010 et 2014.

La valeur du bâtiment a été évaluée dans le cadre d'une évaluation indépendante réalisée par des consultants externes. Elle représente la valeur estimée du bâtiment à neuf (coût présumé de la construction) y compris la valeur estimée des rénovations et des réparations majeures apportées depuis l'occupation d'origine diminuée de l'amortissement cumulé jusqu'au 1^{er} janvier 2010. Le solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2011 inclut l'amortissement jusqu'à la fin de 2010, tel que déterminé dans le cadre de l'évaluation indépendante.

Le bâtiment est construit sur un terrain utilisé en vertu des droits conférés par la ville de Berne. Les droits de superficie ont été acquis sans frais et expirent le 1^{er} avril 2067. Puisque l'Union n'a pas le droit de céder les droits de superficie, lesquels reviennent à la ville de Berne s'ils ne sont pas renouvelés, aucune valeur n'a été comptabilisée. En 1970, la ville de Berne a octroyé à l'Union une subvention non remboursable de 1 million de CHF pour contribuer à la construction du bâtiment du siège. La subvention a été amortie sur la durée d'utilité restante de quarante ans, déterminée sur la base de la durée d'utilité de chacune des composantes du bâtiment.

Les subventions non remboursables ont été versées par la ville et le canton de Berne.

Note 11 – Comptes créditeurs et charges à payer (en francs suisses)

Les comptes créditeurs comprennent les factures non réglées des fournisseurs, y compris la réévaluation des factures dues dans d'autres monnaies que le franc suisse (valeurs en francs suisses).

	<i>31 décembre 2024</i>	<i>31 décembre 2023</i>
Créditeurs UPU*Clearing	11 387 676	7 763 663
Créditeurs FAQS	219 535	774 109
Créditeurs CRI	104 064	3 276
Ambassade de Finlande	6 300	6 300
Ambassade de la République dominicaine	2 100	2 100
Ambassade de Belgique	5 367	7 667
UNHCR	17 984	13 333
Autres comptes créditeurs et charges à payer	3 738 872	2 822 625
Total des comptes créditeurs et des charges à payer	15 481 898	11 393 073

Note 12 – Prestations au personnel (en francs suisses)

Les prestations au personnel comprennent:

- les prestations à court terme au personnel, y compris le traitement et autres allocations, les primes d'affectation, les allocations pour frais d'études des enfants à charge, le congé annuel, le congé de maladie et l'assurance maladie et accident;

- les prestations après la cessation de service, y compris les prestations versées à la cessation de service (primes de rapatriement, frais de rapatriement et frais de transport des effets personnels), les indemnités pour incapacité, l'assurance pour le conjoint survivant et les indemnités supplémentaires pour les fonctionnaires élus et les prestations en cas de décès;
- les prestations au titre des régimes à prestations définies, y compris la Caisse de prévoyance et l'assurance maladie après la cessation de service;
- les prestations versées en cas de résiliation d'emploi, y compris une indemnité due aux membres du personnel au bénéfice d'un contrat permanent ou de durée déterminée lorsque l'Union met fin à leur nomination avant la fin de leur contrat.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'Union comptabilise les engagements au titre des prestations au personnel dans ses états financiers comme suit:

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<i>Passifs courants</i>		
Congé annuel	2 347 201	2 324 679
Heures supplémentaires	139 892	83 783
Indemnités d'installation	88 012	88 012
Sous-total des passifs courants	2 575 105	2 496 474
<i>Passifs non courants</i>		
Rapatriement – Déménagement et voyages	876 943	814 723
Prime de rapatriement	1 573 765	1 442 671
Assurance maladie après la cessation de service	45 193 395	37 459 134
Indemnités en cas de décès	68 610	63 973
<i>Sous-total</i>	<i>47 712 713</i>	<i>39 780 501</i>
Caisse de prévoyance et fonds de pension	152 792 114	142 190 152
Indemnité complémentaire pour les fonctionnaires élus	1 415 237	1 402 596
Indemnité de vie chère	125 667	131 137
<i>Sous-total de la Caisse de prévoyance</i>	<i>154 333 018</i>	<i>143 723 885</i>
Sous-total des passifs non courants	202 045 731	183 504 386
Total des prestations au personnel	204 620 836	186 000 860

Régimes à prestations définies: l'Union a mis en place deux régimes à prestations définies concernant les pensions de retraite et l'assurance maladie après la cessation de service, comme indiqué ci-après.

Caisse de prévoyance

La Caisse de prévoyance de l'UPU fournit des prestations en matière de retraite, de décès et d'invalidité pour le personnel du Bureau international de l'UPU et des services de traduction (qui sont employés aux mêmes conditions que les autres membres du personnel du Bureau international). La Caisse de prévoyance est organisée comme une fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse et elle est supervisée par l'autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations. Elle est soumise à la vérification du vérificateur extérieur, désigné par la Confédération suisse. Les frais d'administration de la Caisse de prévoyance encourus par le Secrétariat du Bureau international sont à la charge de l'Union. Les coûts liés à la rémunération de l'actuaire et à l'investissement des fonds relatifs à la Caisse de prévoyance sont à la charge de celle-ci.

Les membres du personnel et l'UPU fournissent des contributions. Les cotisations des membres du personnel dépendent de la période d'affiliation. La cotisation de l'UPU est égale au double de celle du participant. L'UPU est responsable de tout passif non financé.

Assurance maladie après la cessation de service

L'Union a l'obligation contractuelle de fournir aux membres du personnel des prestations médicales après la cessation de service, sous la forme de primes d'assurance pour l'assurance maladie et accident. La valeur actuelle des obligations relatives aux prestations définies pour cette assurance est calculée selon la méthode du coût unitaire projeté et par soustraction des futures sorties de trésorerie estimées en appliquant un taux d'actualisation fondé à la fois sur des obligations de sociétés de premier ordre libellées en francs suisses et sur des obligations d'État suisses. Le plan n'est pas financé et ne comprend aucun actif détenu par un fonds pour les prestations à long terme au personnel.

Les membres du personnel retraités et leurs conjoints, enfants à charge et survivants, ont droit à l'assurance maladie après la cessation de service. Conformément aux Statut et Règlement du personnel de l'Union, 50% de la prime d'assurance maladie mensuelle, y compris pour les conjoints et les enfants à charge, sont payés par l'Union.

Informations actuarielles, classes d'actifs et contributions à la Caisse de prévoyance

- Des évaluations actuarielles sont réalisées tous les ans pour la Caisse de prévoyance et l'assurance après la cessation de service, selon la méthode du coût unitaire projeté.
- Le taux d'escompte (taux d'actualisation) utilisé se monte à 1% et se base sur la recommandation émise par la Chambre suisse des experts en caisses de pension sur la durée du portefeuille. Un taux de 1% paraît approprié au vu de la fourchette recommandée pour une durée située entre quinze et vingt ans.
- Le taux de rendement escompté sur les actifs se monte à 1%, en conformité avec la norme IPSAS 39. À ce sujet, nous rappelons que la norme IPSAS 39 n'autorise plus de différentiel entre le rendement attendu et le taux d'escompte pour la détermination de la charge de prévoyance. Cela explique pourquoi nous posons désormais en équivalence le rendement attendu avec le taux d'escompte proposé.
- Les actifs du régime étaient investis dans les classes ci-après au 31 décembre 2024:
 - Liquidités: 1,28%.
 - Obligations en francs suisses: 20,00%.
 - Obligations en monnaies étrangères: 10,21%.
 - Actions en francs suisses: 26,31%.
 - Actions en monnaies étrangères: 23,19%.
 - Immobilier: 18,51%.
 - Prêts: 0,51%.
- Le montant des contributions de l'employeur s'est monté à 14 362 000 CHF en 2024 (y compris la part patronale des services de traduction pour 219 000 CHF). Ce montant inclut un paiement de 3 723 500 CHF des garanties de l'Union (y compris la participation des services de traduction pour 235 000 CHF) et le dernier versement d'USPS, d'un montant de 3 011 330 CHF. Le montant des cotisations prévu pour 2025 devrait se situer à 11 351 000 CHF (y compris la part patronale des services de traduction pour 219 000 CHF) et inclut le montant des garanties de 3 723 500 CHF (y compris la participation des services de traduction pour 235 000 CHF).
- Le total des engagements pour les prestations couvertes par les deux régimes, à l'exclusion des engagements concernant les services de traduction, est indiqué ci-après:

	<i>31 décembre 2024</i> <i>Caisse</i> <i>de prévoyance</i>	<i>31 décembre 2024</i> <i>Assurance maladie</i> <i>après la cessation</i> <i>de service</i>
Taux d'actualisation	1,00%	1,00%
Rendement escompté des actifs du régime	1,00%	–
Futures augmentations de traitement	2,00%	2,00%
Futures augmentations des pensions	0,25%	–
Inflation des coûts médicaux	–	2,00%

	31 décembre 2024 Caisse de prévoyance	31 décembre 2024 Assurance maladie après la cessation de service
Probabilité de sortie	LPP 2020	LPP 2020
Tables de mortalité et d'invalidité	VZ 2020	VZ 2020
Duration moyenne de l'obligation de prestation (en années)	17,54	18,39
Valeur actuelle de l'obligation au 1 ^{er} janvier 2024	415 604 426	37 459 134
Coût des intérêts	6 090 122	550 976
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	9 706 358	1 217 970
Prestations fournies (net des rachats)	-10 526 796	-1 462 939
(Gain) perte actuariel sur l'obligation	38 875 410	7 428 254
Valeur de l'obligation au 31 décembre 2024	459 749 520	45 193 395
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} janvier 2024	271 880 542	–
Rendement escompté des actifs du régime	4 060 727	–
Contributions de l'employeur	13 794 495	–
Contributions des employés	3 407 030	–
Prestations versées	-13 933 827	–
Gain (perte) actuariel sur les actifs du régime	26 207 535	–
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2024	305 416 502	–
<i>Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière</i>		
Valeur actuelle des obligations au 31 décembre 2024	459 749 520	45 193 395
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2024	305 416 502	–
Passif comptabilisé dans l'état de la situation financière	154 333 018	45 193 395
<i>Montants comptabilisés dans l'état de la performance financière</i>		
Coût des intérêts	6 090 122	550 976
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	9 706 358	1 217 970
Rendement escompté des actifs du régime	-4 060 727	–
Montant comptabilisé dans l'état de la performance financière	11 735 753	1 768 946
<i>Montants comptabilisés dans les actifs nets</i>		
Gain (perte) actuariel dû aux changements d'hypothèses financières	-36 098 334	-5 673 162
Gain (perte) actuariel dû à l'expérience	-2 777 076	-1 755 092
Gain (perte) actuariel sur les actifs du régime	26 207 535	–
Montant reconnu dans les actifs nets	-12 667 875	-7 428 254
Taux d'actualisation	1,50%	1,50%
Rendement escompté des actifs du régime	1,50%	–
Futures augmentations de traitement	2,00%	2,00%
Futures augmentations des pensions	0,25%	–
Inflation des coûts médicaux	–	1,70%
Probabilité de sortie	LPP 2020	LPP 2020
Tables de mortalité et d'invalidité	VZ 2020	VZ 2020
Duration moyenne de l'obligation de prestation (en années)	16,70	17,15

	31 décembre 2024 Caisse de prévoyance	31 décembre 2024 Assurance maladie après la cessation de service
Valeur actuelle de l'obligation au 1 ^{er} janvier 2023	368 857 487	28 621 477
Coût des intérêts	8 085 890	630 159
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	7 887 860	848 129
Prestations fournies (net des rachats)	-15 847 169	-1 411 824
(Gain) perte actuariel sur l'obligation	46 620 358	8 771 193
Valeur de l'obligation au 31 décembre 2023	415 604 426	37 459 134
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} janvier 2023	260 937 061	–
Rendement escompté des actifs du régime	5 815 343	–
Contributions de l'employeur	14 771 408	–
Contributions des employés	3 250 924	–
Prestations versées	-19 098 093	–
Gain (perte) actuariel sur les actifs du régime	6 203 899	–
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2023	271 880 542	–
<i>Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière</i>		
Valeur actuelle des obligations au 31 décembre 2023	415 604 426	37 459 134
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre 2023	271 880 542	–
Passif comptabilisé dans l'état de la situation financière	143 723 884	37 459 134
<i>Montants comptabilisés dans l'état de la performance financière</i>		
Coût des intérêts	8 085 890	630 159
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	7 887 860	848 129
Rendement escompté des actifs du régime	-5 815 343	–
Montant comptabilisé dans l'état de la performance financière	10 158 407	1 478 288
<i>Montants comptabilisés dans les actifs nets</i>		
Gain (perte) actuariel dû aux changements d'hypothèses démographiques	-187 989	-89 313
Gain (perte) actuariel dû aux changements d'hypothèses financières	-44 166 014	-4 158 680
Gain (perte) actuariel dû à l'expérience	-2 266 355	-4 523 200
Gain (perte) actuariel sur les actifs du régime	6 203 899	–
Montant reconnu dans les actifs nets	-40 416 459	-8 771 193

Conformément au § 147, lettre a), de la norme IPSAS 39, nous avons mesuré la sensibilité de la valeur actuelle de l'obligation ainsi que de la charge de prévoyance à divers paramètres sélectionnés ayant une influence notable. Dans le cas d'espèce, nous avons choisi de quantifier l'impact d'une variation des éléments suivants:

- Taux d'actualisation.
- Augmentation future des salaires (plan de pensions uniquement).
- Indexation des pensions (plan de pensions uniquement).
- Longévité.
- Augmentation des primes d'assurance maladie (participation aux primes d'assurance maladie uniquement).

Les sensibilités de l'obligation de prestations et de la charge de prévoyance en 2024 sont les suivantes:

<i>Paramètre</i>	<i>Valeur de base</i>	<i>Variation</i>	<i>Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre 2024</i>	<i>Impact (en %)</i>	<i>Coûts des services attendus pour 2025</i>	<i>Impact (en %)</i>
Variante de base			459 749 520		15 517 750	
Taux d'escompte	+1,00%	-0,50%	501 058 112	+8,99%	17 515 743	+12,88%
		+0,50%	423 651 185	-7,85%	13 820 498	-10,94%
Taux de croissance des salaires	+2,00%	-0,50%	451 209 332	-1,86%	14 756 587	-4,91%
		+0,50%	469 038 150	+2,02%	16 317 152	+5,15%
Adaptation des pensions	+0,25%	+0,50%	489 813 219	+6,54%	16 571 538	+6,79%
Longévité	VZ 2020 Gen	+ un an d'espérance de vie	476 814 364	+3,71%	15 962 358	+2,87%

Les sensibilités de l'obligation de prestations et de la charge de prévoyance en 2023 sont les suivantes:

<i>Paramètre</i>	<i>Valeur de base</i>	<i>Variation</i>	<i>Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre 2023</i>	<i>Impact (en %)</i>	<i>Coûts des services attendus pour 2024</i>	<i>Impact (en %)</i>
Variante de base			415 604 427		13 113 388	
Taux d'escompte	+1,50%	-0,50%	450 753 623	+8,46%	14 725 269	+12,29%
		+0,50%	384 730 492	-7,43%	11 738 116	-10,49%
Taux de croissance des salaires	+2,00%	-0,50%	408 515 714	-1,71%	12 474 197	-4,87%
		+0,50%	423 319 075	+1,86%	13 794 155	+5,19%
Adaptation des pensions	+0,25%	+0,50%	441 547 658	+6,24%	13 955 649	+6,42%
Longévité	VZ 2020 Gen	+ un an d'espérance de vie	430 279 964	+3,53%	13 456 823	+2,62%

Nous pouvons remarquer une forte sensibilité au taux d'escompte et à l'hypothèse d'adaptation des pensions.

Les sensibilités de l'obligation pour la participation à la prime d'assurance maladie en 2024 sont les suivantes:

<i>Paramètre</i>	<i>Valeur de base</i>	<i>Variation</i>	<i>Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre 2024</i>	<i>Impact (en %)</i>	<i>Coûts des services attendus pour 2025</i>	<i>Impact (en %)</i>
Variante de base		–	45 193 395		1 644 196	
Taux d'escompte	+1,00%	-0,50%	49 467 136	+9,46%	1 888 773	+14,88%
		+0,50%	41 470 766	-8,24%	1 437 943	-12,54%
Inflation future des frais médicaux	+2,00%	-1,00%	38 379 511	-15,08%	1 268 763	-22,83%
		+1,00%	53 958 994	+19,40%	2 158 469	+31,28%
Longévité	VZ2020 Gen	+ un an d'espérance de vie	47 546 542	+5,21%	1 718 621	+4,53%

Les sensibilités de l'obligation pour la participation à la prime d'assurance maladie en 2023 sont les suivantes:

Paramètre	Valeur de base	Variation	Valeur actualisée de l'obligation au 31 décembre 2023	Impact en %	Coûts des services attendus pour 2024	Impact (en %)
Variante de base		–	37 459 134		1 217 700	
Taux d'escompte	+1,50%	–0,50%	40 719 519	+8,70%	1 393 310	+14,42%
		+0,50%	34 599 409	–7,63%	1 068 983	–12,21%
Inflation future des frais médicaux	+1,70%	–1,00%	32 182 076	–14,09%	944 778	–22,41%
		+1,00%	44 169 533	+17,91%	1 589 403	+30,53%
Longévité	VZ2020 Gen	+ un an d'espérance de vie	39 291 524	+4,89%	1 267 566	+4,10%

Nous pouvons remarquer qu'une variation d'un point de l'hypothèse d'inflation des frais médicaux impacte en moyenne d'environ 17% la valeur actuelle de l'obligation en lien avec la participation à la prime d'assurance maladie.

Avec l'adoption de la norme IPSAS 39, en 2018, l'Union reconnaît les gains et pertes actuariels liés à la Caisse de prévoyance et à l'assurance maladie après le service directement dans un élément séparé de son actif net. Le montant cumulé au 31 décembre 2024 se monte à 73 910 916 CHF (53 814 787 CHF au 31 décembre 2023).

(Gains) pertes actuariels reconnus dans les actifs nets

Assurance maladie après la cessation de service	2024	2023
(Gains) pertes actuariels		
– dus aux changements d'hypothèses financières	5 673 162	4 158 680
– dus aux changements d'hypothèses démographiques	–	89 313
– dus à l'expérience	1 755 092	4 523 200
Montant reconnu dans les actifs nets	7 428 254	8 771 193
Montant cumulé, (gains) pertes actuarielles, reconnu dans les actifs nets	–6 295 425	–13 723 679

Caisse de prévoyance	2024	2023
(Gains) pertes actuariels		
– dus aux changements d'hypothèses financières	36 098 334	44 166 014
– dus aux changements d'hypothèses démographiques	–	187 989
– dus à l'expérience	2 777 076	2 266 355
(Gain) perte sur la fortune du plan	–26 207 535	–6 203 899
Montant reconnu dans les actifs nets	12 667 875	40 416 459
Montant cumulé, (gains) pertes actuariels, reconnus dans les actifs nets	80 206 341	67 538 466
Montant total cumulé (assurance maladie et caisse de prévoyance) reconnu dans les actifs nets	73 910 916	53 814 787

L'organisation a l'obligation contractuelle de fournir un certain nombre de prestations après la cessation de service, y compris:

- une prime de rapatriement, les frais de voyage de rapatriement et les frais de transport des effets personnels des membres du personnel recruté sur le plan international au moment de la cessation de service;

- les prestations en cas de décès prévoyant des indemnités supplémentaires pour les membres du personnel;
- les prestations de retraite supplémentaires pour les fonctionnaires élus (pension de retraite minimale garantie pour le Directeur général et le Vice-Directeur général);
- une indemnité de vie chère.

La valeur estimée de ces obligations à la date d'établissement des états financiers, sur la base de l'évaluation actuarielle réalisée par un actuaire indépendant, est indiquée ci-après (en francs suisses):

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Rapatriement – Déménagement et voyages	876 943	814 723
Prime de rapatriement	1 573 765	1 442 671
Prestations en cas de décès	68 610	63 973
Indemnité complémentaire pour les fonctionnaires élus	1 415 237	1 402 596
Indemnité de vie chère	125 667	131 137
Total des prestations après la cessation de service	4 060 222	3 855 100

L'organisation a également des passifs comptabilisés pour les prestations à court terme ci-après, dont la valeur est établie sur la base du montant dû à chaque membre du personnel à la date d'établissement des états financiers:

- Congé annuel: les membres du personnel ont droit à trente jours de congé annuel et peuvent cumuler jusqu'à soixante jours de congé, sur lesquels trente sont payables au moment de la cessation de service.
- Heures supplémentaires: les membres du personnel ont droit à une compensation en espèces pour les heures supplémentaires accumulées au terme d'un délai prévu dans les Statuts et Règlements du personnel.
- Indemnités d'installation: les membres du personnel ont droit à une indemnité lors de la prise de service afin de compenser les frais d'installation au siège de l'UPU.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Congé annuel	2 347 201	2 324 679
Heures supplémentaires	139 892	83 783
Indemnités d'installation	88 012	88 012
Total des prestations à court terme	2 575 105	2 496 474

Note 13 – Recettes différées (en francs suisses)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Contributions statutaires facturées en avance	38 623 231	38 601 096
Autres contributions et prestations facturées d'avance	1 099 850	923 985
Contribution d'USPS – Caisse de prévoyance et sécurité postale	–	8 000 000
Contributions au Congrès extraordinaire de l'Arabie saoudite	79 548	778 096
Plans intégraux pluriannuels financés par les pays	13 839	13 839
Recettes différées de la Coopérative télématique pour projets spéciaux	775 793	841 287
Fonds volontaire (soumis à conditions)	19 782 532	17 256 080
Projets du FAQs en cours	26 748 512	18 688 092
Total des recettes différées	87 123 305	85 102 475

Le FAQS détient des fonds pour le compte des Pays-membres en vue de leur utilisation aux fins de l'amélioration de la qualité de leurs services postaux. L'utilisation de ces fonds dépend des divers projets approuvés par le Conseil fiduciaire du FAQS. Les Pays-membres peuvent recevoir des avances pouvant couvrir jusqu'à 80% des coûts des projets approuvés, le solde étant versé lors de l'approbation du rapport de projet final par le Conseil fiduciaire.

Le dernier versement de la contribution d'USPS a été effectué en 2024.

Note 14 – Avances (en francs suisses)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Avoirs à disposition	6 107 950	4 970 930
Avoirs à disposition et garanties du GUSPP	1 860 427	361 743
Avoirs à disposition du Groupe d'utilisateurs UPU*Clearing	2 096 696	2 105 381
CRI vendus	689 973	659 558
Avoirs à disposition du FAQS	57 924 339	59 894 003
Total des avances	68 679 385	67 991 615

Les avoirs à disposition du GUSPP et du Groupe d'utilisateurs UPU*Clearing représentent le total des avoirs à disposition de certains pays qui ont mis en dépôt une somme d'argent en garantie des paiements hebdomadaires ou mensuels des clearings.

Les CRI sont vendus aux bureaux de poste en vue de leur revente aux particuliers. Les bureaux de poste peuvent renvoyer les CRI inutilisés à l'UPU pour se faire rembourser à la fin du cycle.

Note 15 – Fonds en dépôt pour les services de traduction (en francs suisses)

Les comptes courants avec les services de traduction ne sont pas considérés comme des instruments financiers car ils ne généreront aucune entrée ni sortie de fonds.

L'Union a des relations avec trois groupes linguistiques (arabe, anglais et portugais) fournissant des services de traduction aux Pays-membres de l'UPU appartenant à chaque groupe. Chaque groupe possède un comité de gestion élu par ses membres, adopte son propre règlement, approuve son propre budget, nomme les membres de son propre personnel et établit ses propres règles internes. Chaque groupe est responsable du financement de ses activités sur la base des contributions annuelles versées par les membres. Les fonds de chaque groupe linguistique appartiennent aux membres du groupe.

L'Union fournit des services de comptabilité pour chaque groupe, y compris pour l'encaissement des recettes, le règlement des dépenses et l'établissement des rapports comptables. Les finances de chaque groupe sont vérifiées par le vérificateur extérieur de l'Union. L'Union fournit des services d'appui administratif au personnel de chaque groupe linguistique à titre gracieux. Les membres du personnel de chaque groupe linguistique participent à la Caisse de prévoyance et bénéficient de toutes les autres prestations au personnel accordées par l'Union convenues par le comité de gestion du groupe. Chaque groupe linguistique est seul responsable des obligations résultant de la participation de son personnel aux régimes de prestations de l'Union.

Les fonds détenus pour le compte de chaque groupe linguistique, qui représentent l'excédent des recettes sur les dépenses, sont comptabilisés en tant que passifs de l'Union. Les montants détenus sont calculés selon la méthode de la comptabilité de caisse et ne comprennent ni les actifs (comptes débiteurs) ni les passifs (prestations à long terme aux employés). Ci-dessous figure le montant pour chaque groupe linguistique (en francs suisses):

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Arabe (STAR)	5 451 710	5 399 522
Anglais (STAN)	2 951 326	2 820 935
Portugais (STPO)	555 558	556 016
Total	8 958 594	8 776 473

Les recettes, dépenses, actifs, passifs et actifs nets des services de traduction ne sont pas consolidés dans les comptes de l'Union. Chaque service de traduction établit ses propres états financiers.

Note 16 – Soldes des fonds et réserves (en francs suisses)

Le solde des fonds représente le résultat net cumulé des opérations en 2024 et durant les exercices antérieurs pour l'Union, y compris UPU*Clearing, le fonds volontaire et les CRI, et chacune des entités contrôlées – Coopérative EMS, Coopérative télématique et FAQS.

L'Union a aussi certaines réserves constituées en vertu de son Règlement financier. Le fonds social a pour but de fournir une assistance aux membres du personnel et aux personnes à leur charge, et le fonds des activités spéciales est utilisé pour financer des activités spéciales.

Le total des réserves et des soldes des fonds en francs suisses à la date d'établissement des états financiers comprend les éléments ci-après:

<i>Excédent cumulé (déficit)</i>	<i>31 décembre 2024 Solde de clôture</i>	<i>31 décembre 2023 Solde de clôture retraité</i>
Union	-143 644 747	-133 720 818
Fonds volontaire (non soumis à conditions)	5 717	-171 933
Sous-total des fonds de l'Union	-143 639 030	-133 892 751
UPU*Clearing	1 131 058	349 325
CRI	-686 915	-482 375
Fonds spécial – Coopération technique	907 459	1 007 342
Réserve pour les projets intégrés pluriannuels	1 604 094	2 382 763
Fonds volontaire (y compris le GUSPP)	4 538 951	3 873 163
Sous-total des autres fonds	7 494 647	7 130 218
EMS	-2 075 923	-217 110
Coopérative télématique	-14 043 603	-9 894 484
FAQS	2 583 204	1 921 942
Sous-total des entités contrôlées	-13 536 322	-8 189 652
Total de l'excédent cumulé (déficit)	-149 680 705	-134 952 185
Fonds social	2 658 918	2 654 410
Réserve pour bâtiment	3 257 367	2 947 697
Fonds des activités spéciales	521 952	521 952
Total des réserves	6 438 237	6 124 059
Total des actifs nets	-143 242 468	-128 828 126

Le capital de l'Union se compose de l'excédent cumulé et des réserves qui font partie de ses actifs nets. Le capital est géré conformément aux dispositions du Règlement financier de l'Union.

Note 17 – Transactions avec des parties liées (en francs suisses)

L'Union est régie par le Congrès, composé de représentants de tous les Pays-membres, ainsi que par le CA et le CEP, composés de représentants des Pays-membres élus par le Congrès. Les représentants ne reçoivent aucune rémunération de la part de l'Union, à l'exception des Présidents du CA et du CEP, qui reçoivent respectivement une rémunération annuelle fixe de 16 500 CHF et de 13 200 CHF.

L'Union est dirigée par deux fonctionnaires élus – le Directeur général et le Vice-Directeur général – ainsi que par de hauts fonctionnaires (Directeurs) nommés par le Directeur général. Les Directeurs sont considérés comme faisant partie des principaux dirigeants et sont tous rémunérés par l'Union. La rémunération globale versée aux principaux dirigeants comprend les traitements, les indemnités, les frais des voyages officiels, les contributions à la Caisse de prévoyance, l'assurance maladie et accident, les allocations pour frais d'études, le congé dans les

foyers et les autres prestations versées conformément aux dispositions des Statuts et Règlements du personnel, applicables à l'ensemble du personnel. En outre, le Directeur général et le Vice-Directeur général perçoivent des indemnités de représentation.

Tous les principaux dirigeants sont affiliés à la Caisse de prévoyance, à laquelle contribuent le personnel et l'Union, et peuvent également participer à la caisse maladie du personnel (y compris l'assurance maladie après la cessation de service) s'ils remplissent les conditions requises.

L'Union ne détient aucune participation dans des associations ou des coentreprises. L'Union contrôle plusieurs entités, et ses relations avec chacune d'entre elles sont expliquées dans la note 1. L'Union est aussi l'organe de tutelle de la Caisse de prévoyance, et ses relations avec cette dernière sont expliquées dans la note 12.

La rémunération globale des principaux dirigeants est indiquée ci-après:

2024	Nombre de personnes (EPT)	Traitements	Autres allocations	Pension et caisse maladie	Total
Fonctionnaires élus	2	594 604	86 545	144 329	825 478
Directeurs	9	1 811 255	180 669	559 083	2 551 007
Total	11	2 405 859	267 214	703 412	3 376 485
2023	Nombre de personnes (EPT)	Traitements	Autres allocations	Pension et caisse maladie	Total
Fonctionnaires élus	2	578 854	69 741	143 531	792 126
Directeurs	9	1 750 439	181 738	557 538	2 489 715
Total	11	2 329 293	251 479	701 069	3 281 841

Les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche n'ont reçu aucune autre rémunération ou indemnité.

Les avances et prêts accordés aux principaux dirigeants à la fin de 2024 se sont élevés à 1000 CHF (2023: 3000 CHF). Au cours de l'exercice, les avances et prêts sont montés à 12 000 CHF (2023: 5000 CHF). Les remboursements se sont élevés à 14 000 CHF (2023: 13 250 CHF).

Note 18 – Rapprochement entre l'état comparatif du budget et des montants réels (état financier V) et l'état de la performance financière (état financier II) (en francs suisses)

Le budget et l'état comparatif du budget et des montants réels (état financier V) de l'UPU sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice modifiée, alors que l'état de la situation financière, l'état de la performance financière, l'état des variations des actifs nets et l'état des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice intégrale.

Comme l'exige la norme IPSAS 24, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, les montants réels présentés par rapport au budget doivent être rapprochés des montants de l'excédent (déficit) réel présentés dans l'état de performance financière (état financier II) en identifiant séparément toutes les différences relatives à la méthode, au calendrier et à l'entité. Le budget de l'UPU est adopté chaque année par le CA; il n'y a donc aucune différence de calendrier à signaler.

Les différences en matière de base comptable comprennent des éléments non inclus dans le budget. Il s'agit des coûts financiers, des pertes de change, des frais d'interprétation et de la variation des engagements vis-à-vis du personnel.

Les coûts financiers englobent les éléments suivants:

- Frais bancaires.
- Intérêts.
- Variations des provisions financières.

Les différences relatives à l'entité représentent les dépenses intercompagnies qui ne sont pas comprises dans le budget approuvé par le CA:

2024	Exploitation	Investissement	Financement	Total
Total des dépenses nettes sur une base comparable à celle du budget ajusté	-78 358 727	-	-	-78 358 727
Coûts financiers	-1 251 513	-	-4 101 813	-1 251 513
Pertes de change	-	-	-	-4 101 813
Interprétation CEP + CA	-1 026 670	-	-	-1 026 670
Ajustements des engagements vis-à-vis du personnel	-1 541 286	-	-	-1 541 286
<i>Total des différences en matière de base</i>	<i>-3 819 469</i>	<i>-</i>	<i>-4 101 813</i>	<i>-7 921 282</i>
Élimination intercompagnies	4 239 074	-	-	4 239 074
<i>Total des différences en matière d'entité</i>	<i>4 239 074</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>4 239 074</i>
Dépenses réelles dans l'état de la performance financière	-77 939 122	-	-4 101 813	-82 040 935
Total des recettes dans l'état de la performance financière	87 231 320	-	-	87 231 320
Résultat net effectif dans l'état de la performance financière	9 292 198	-	-4 101 813	5 190 385

Note 19 – Recettes (en francs suisses)

Les contributions statutaires comprennent les contributions versées par les Pays-membres de l'Union pour le financement du budget de l'Union durant l'exercice en cours, y compris les frais relatifs aux services de traduction vers le français:

Contributions statutaires des Pays-membres	2024	2023
Parts contributives aux dépenses de l'Union	38 437 096	37 812 300
Parts contributives aux frais de traduction française	164 000	164 000
Total	38 601 096	37 976 300

Les autres contributions annuelles comprennent les montants versés chaque année par les membres de la Coopérative télématique, de la Coopérative EMS et des membres des groupes d'utilisateurs suivants:

Autres contributions annuelles	2024	2023
Parts contributives au CTP	1 155 833	1 129 167
Parts contributives à l'EMS	2 524 551	2 749 421
Parts contributives à UPU*Clearing	252 459	256 761
Contributions au Comité consultatif	583 853	479 330
Contributions au Groupe «.post»	282 232	288 709
Contributions au GUSPP	98 713	99 796
Total	4 897 641	5 003 184

Les contributions volontaires comprennent les contributions de donateurs au fonds volontaire, les contributions pour le financement de projets de coopération technique ainsi que les contributions pour les projets intégrés pluriannuels et les programmes du fonds spécial. La contribution d'USPS pour 2024 s'est élevée à 8 millions de CHF: 3 011 330 CHF en faveur de la Caisse de prévoyance et 4 988 670 CHF à un fonds affecté.

<i>Contributions volontaires</i>	2024	2023
Contributions FAQS	6 547 773	13 729 184
Contributions volontaires non affectées	605 336	411 451
Contributions affectées	7 856 210	8 700 241
Contribution d'USPS en faveur de la Caisse de prévoyance	3 011 330	4 469 550
Autres contributions financières	94 925	1 976 766
Total	18 115 574	29 287 192

Les ventes comprennent les recettes concernant les différents produits et services, les CRI, les services fournis par la Coopérative télématique et la location de salles dans le bâtiment du siège:

<i>Ventes</i>	2024	2023
Ventes POST*CODE, WNS, codes à barres	1 421 396	1 375 349
Refacturation des coûts CRI	15 289	39 380
Ventes, missions, maintenance IFS/IPS, etc.	10 904 235	10 904 427
Loyers	521 634	516 846
Autres ventes	66 965	41 303
Total	12 929 519	12 877 305

Les recettes financières comprennent:

- les intérêts sur les dépôts et les comptes, y compris l'ensemble des intérêts sur les placements détenus par l'Union, le fonds volontaire, le FAQS et les autres fonds administrés par l'Union ainsi que sur les placements en obligations détenus par le FAQS;
- les intérêts facturés sur contributions payées en retard;
- les plus-values sur placements, y compris les plus-values réalisées sur la vente ou le rendement à l'échéance d'obligations et les plus-values non réalisées résultant de la réévaluation au prix du marché (à la date d'établissement des états financiers) du placement détenu par le FAQS; les dividendes, y compris les montants perçus au titre des placements en actions détenus par le FAQS;
- la diminution de la provision pour pertes de crédit attendues.

<i>Recettes financières</i>	2024	2023 retraité
Intérêts, trésorerie, équivalents de trésorerie et placements	4 937 593	3 965 577
Intérêts, contributions à recevoir (brut)	708 780	1 176 652
Autres recettes financières	188	–
Plus-value sur placements	–38 932	–799
Total	5 607 629	5 141 430

Les autres recettes comprennent principalement la refacturation des coûts d'interprétation occasionnés lors des réunions du CA, du CEP et du Congrès:

<i>Autres recettes</i>	2024	2023
Interprétation simultanée	966 733	1 235 145
Recettes diverses	74 832	22 774
Total	1 041 565	1 257 919

Note 20 – Dépenses (en francs suisses)

Les dépenses sont présentées sur la base d'une comptabilité d'exercice et comptabilisées lorsque les biens sont reçus et les services rendus. Tous les frais intersectoriels pour les services fournis à ou par des fonds administrés par l'Union ont été éliminés avant consolidation dans l'état de la performance financière.

Les dépenses de personnel comprennent les prestations à court terme au personnel, telles que le traitement de base, l'ajustement de poste, les allocations pour personnes à charge, les contributions au titre des pensions et de l'assurance maladie et autres assurances, le congé annuel et autres droits accordés au personnel ayant un contrat permanent ou de courte durée et aux consultants. La rubrique «Assurances et Caisse de prévoyance» comprend les ajustements liés aux modifications apportées aux provisions pour les obligations à long terme concernant les prestations au personnel (caisse maladie et Caisse de prévoyance).

<i>Dépenses de personnel</i>	2024	2023
Traitements et indemnités	29 021 935	26 944 199
Personnel temporaire et heures supplémentaires	616 420	671 558
Charges sociales	2 633 355	2 570 162
Recrutement et indemnités pour cessation de service	237 448	307 126
Assurances et Caisse de prévoyance	14 840 622	13 086 171
Autres dépenses de personnel	218 879	182 628
Total	47 568 659	43 761 844

Les dépenses de voyage comprennent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance, les faux frais au départ et à l'arrivée et autres frais de voyage pour le personnel voyageant pour les besoins du service, les frais de voyage des délégués participant aux réunions du CEP et du CA ainsi que les frais de voyage des participants, des conférenciers et des boursiers dans le cadre d'activités de formation.

<i>Voyages</i>	2024	2023
Missions	581 604	437 695
Délégués et visiteurs	50 280	76 244
Congrès – Conférences stratégiques	34 698	219 160
Total	666 582	733 099

Les services contractuels comprennent les services de traduction et d'interprétation ainsi que les autres accords de service conclus avec des personnes autres que les membres du personnel ou des consultants.

<i>Services de consultant et contrats externes</i>	2024	2023
Expédition	567 484	457 341
Services et consultants informatiques	1 163 515	1 562 548
Traduction et interprétation	385 051	319 688
Consultants	3 083 553	2 690 512
Hébergement de serveurs	181 820	168 016
Total	5 381 423	5 198 105

Les dépenses de projet comprennent les montants versés aux pays pour des projets financés par le FAQS, le fonds de coopération technique et les contributions volontaires. Les dépenses de projet comprennent notamment les rémunérations et voyages de consultants, les contrats de prestations de services, les acquisitions d'équipements pour les bénéficiaires de projets (pas l'UPU), les missions d'évaluations et autres frais.

<i>Dépenses de projets</i>	2024	2023
Dépenses de projets du FAQS – Fonds ordinaire	5 468 912	14 619 604
Dépenses de projets du FAQS – Fonds commun	519 690	512 300
Dépenses de projets et de coopération technique	10 185 203	8 610 690
Total	16 173 805	23 742 594

Les frais généraux de fonctionnement comprennent les postes tels que les services d'entretien, la location d'imprimantes et autre matériel, les frais d'affranchissement et de télécommunication et les frais d'assurance.

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	2024	2023
Services du bâtiment et nettoyage	563 671	464 919
Location de matériel	93 820	97 311
Affranchissement et télécommunications	375 427	336 368
Autres dépenses	306 196	256 567
Total	1 339 114	1 155 165

Les dépenses de matériel et de fournitures comprennent le coût des objets non inventoriés achetés à des fins d'exploitation, mais non utilisés pour la vente ou la libre distribution dans le cadre de la prestation de services.

<i>Matériel et fournitures</i>	2024	2023
Matériel informatique non durable	18 978	179 048
Machines et mobilier non durables	33 155	65 466
Fournitures pour la production des CRI	6 130	15 039
Variation de stocks	-211	-32
Autre matériel non durable	256 120	371 420
Total	314 172	630 941

Les frais d'entretien et de réparation comprennent les frais relatifs à la réparation du bâtiment du siège, à Berne, dont le montant total est inférieur au seuil de 50 000 CHF fixé pour la comptabilisation des immobilisations, ainsi que les frais de maintenance informatique.

<i>Maintenance et réparations</i>	2024	2023
Sécurité	75 192	114 290
Ascenseurs	98 912	49 923
Chauffage et ventilation	40 966	44 822
Système électrique	23 025	8 694
Matériels divers	76 573	100 966
Matériel informatique	725 987	814 082
Licences informatiques	962 214	900 560
Autres frais	249 427	44 295
Total	2 252 296	2 077 632

Les coûts d'amortissement concernent les bâtiments, le matériel et les immobilisations incorporelles, comme indiqué dans les notes 8 à 10.

<i>Amortissements</i>	2024	2023
Amortissement sur les terrains et constructions	903 969	904 125
Amortissement sur le matériel	504 023	407 007
Amortissement sur les immobilisations incorporelles	278 467	151 327
Total des amortissements	1 686 459	1 462 459
Dépréciation	-	77 340
Total des charges d'amortissement et dépréciation	1 686 459	1 539 799

Les coûts financiers comprennent les frais bancaires, les droits de garde relatifs aux placements, les frais de gestion, les variations des provisions pour pertes attendues de crédit et les pertes sur les placements, y compris la vente et le rendement à l'échéance d'obligations détenues par le FAQS à la date d'établissement des états financiers.

<i>Coûts financiers</i>	<i>2024</i>	<i>2023 retraité</i>
Augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues	569 425	810 008
Augmentation des autres provisions	39 303	6 775
Annulation d'intérêts réglementaires	497 337	82 530
Frais bancaires et autres frais financiers	145 448	164 619
Total	1 251 513	1 063 932

Les autres dépenses comprennent le coût des services d'interprétation pour les réunions, les subventions et les cadeaux, y compris la subvention versée pour la cafétéria ainsi que la part de l'UPU des frais payés par l'ensemble des institutions spécialisées des Nations Unies et les frais juridiques.

<i>Autres dépenses</i>	<i>2024</i>	<i>2023</i>
Interprétation CEP + CA	1 026 670	1 290 365
Subventions et cadeaux	79 254	84 058
Institutions spécialisées des Nations Unies et autres dépenses	178 022	190 261
Frais juridiques	21 153	-35 838
Total	1 305 099	1 528 846

Note 21 – Gains et pertes de change(en francs suisses)

L'Union réalise des gains et des pertes de change sur les opérations relatives aux comptes créditeurs et aux comptes débiteurs libellés dans des monnaies autres que le franc suisse, sur la base du taux de change en vigueur à la date de chaque opération. En outre, les gains et les pertes de change liés à la réévaluation des comptes bancaires et autres actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que le franc suisse (au taux de change en vigueur à la date d'établissement des états financiers) sont comptabilisés dans les états financiers. L'effet des gains et des pertes de change est comptabilisé en tant que composante des recettes et des dépenses dans l'état de la performance financière (valeurs ci-après en francs suisses).

<i>Description pour 2024</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Non réalisé</i>	<i>Effet net</i>
Gains de change en 2024	4 307 949	1 730 347	6 038 296
Pertes de change en 2024	-2 530 750	-1 571 063	-4 101 813
Effet net en 2024	1 777 199	159 284	1 936 483

<i>Description pour 2023</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Non réalisé</i>	<i>Effet net</i>
Gains de change en 2023	2 129 367	3 531 508	5 660 875
Pertes de change en 2023	-4 160 128	-3 684 909	-7 845 037
Effet net en 2023	-2 030 761	-153 401	-2 184 162

Note 22 – Événements postérieurs à la date d'établissement des états financiers

La date d'établissement des états financiers de l'Union est le 31 décembre 2024 et leur publication a été autorisée le 1^{er} juillet 2025.

Il n'y a pas eu d'événement subséquent après la date d'établissement des états financiers devant influer sur les comptes de l'UPU.

Note 23 – Risques financiers

La situation financière de l'Union inclut les instruments financiers ci-après au 31 décembre 2024:

	<i>Catégorie d'évaluation IPSAS 41</i>	<i>USD en équivalent CHF</i>	<i>EUR en équivalent CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>Total en équivalent CHF</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	15 147 579	6 714 292	17 592 694	39 454 565
Placements courants	Coût amorti	46 446 751	2 817 000	29 000 000	78 263 751
Comptes débiteurs courants (opérations sans contrepartie directe)	Coût amorti	216 602	48 429	24 757 698	25 022 728
Comptes débiteurs courants (opérations avec contrepartie directe)	Coût amorti	8 010 795	3 924 736	4 823 729	16 759 260
Frais d'interprétation à refacturer	Coût amorti	–	–	515 044	515 044
Placements non courants	Coût amorti	54 686 010	–	–	54 686 010
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût amorti	–8 235 479	–3 970 480	–3 275 939	–15 481 898
Risque net		116 272 258	9 533 977	73 413 226	199 219 462

Les frais d'interprétation à refacturer sont compris dans les actifs transitoires, qui sont présentés avec les autres actifs courants.

La situation financière de l'Union inclut les instruments financiers ci-après au 31 décembre 2023 (retraité):

	<i>Catégorie d'évaluation IPSAS 41</i>	<i>USD en équivalent CHF</i>	<i>EUR en équivalent CHF</i>	<i>CHF</i>	<i>Total en équivalent CHF</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	14 892 521	4 158 386	15 616 259	34 667 167
Placements courants	Coût amorti	92 018 588	927 000	32 000 000	124 945 588
Comptes débiteurs courants (opérations sans contrepartie directe)	Coût amorti	638 136	13 655	32 279 614	32 931 405
Comptes débiteurs courants (opérations avec contrepartie directe)	Coût amorti	2 991 202	5 125 415	3 106 111	11 222 728
Frais d'interprétation à refacturer	Coût amorti	–	–	350 159	350 159
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût amorti	–3 516 975	–5 269 378	–2 606 720	–11 393 073
Risque net		107 023 472	4 955 079	80 745 423	192 723 974

L'Union est exposée à certains risques de marché, de crédit et de liquidité, comme indiqué ci-après.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque lié à la fluctuation de la juste valeur ou des futurs flux de trésorerie des instruments financiers du fait de l'évolution des prix du marché. Il comprend le risque de change, le risque de perte sur les taux d'intérêt et autres risques de prix. L'Union est exposée à des risques de change. Elle perçoit

des recettes provenant des redevances et des contributions volontaires et engage des dépenses dans des monnaies autres que sa monnaie de compte (le franc suisse). L'Union est également exposée à un risque de change lié à l'évolution des cours de change. Elle n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de change.

L'Union est également exposée aux risques de change résultant de l'utilisation du dollar des États-Unis comme monnaie de compte pour le FAQs, le système UPU*Clearing et le service des CRI. Étant donné que les recettes du FAQs et du service des CRI comprennent essentiellement des montants en dollars des États-Unis et celles du système UPU*Clearing des montants en dollars des États-Unis et en euros, et que les avoirs en dollars des États-Unis et en euros ne sont pas convertis dans d'autres monnaies. Il est à noter que la forte baisse actuelle du dollar des États-Unis pourrait particulièrement impacter les actifs détenus par ces sociétés.

L'exposition de l'Union aux risques de variation des taux de change est également limitée par le fait que son budget de fonctionnement est financé principalement par les contributions des Pays-membres et la vente de biens et de services en francs suisses.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau ci-dessous indique l'effet d'une variation de 5% des taux de change euro et dollar des États-Unis contre le franc suisse ainsi qu'entre l'euro et le dollar des États-Unis.

Au 31 décembre 2024

<i>Monnaies</i>	<i>Variation -5%</i>	<i>Variation +5%</i>
EUR/CHF	-409 466	409 466
USD/CHF	-1 007 107	1 007 107
EUR/USD	-67 306	67 306

Au 31 décembre 2023

<i>Monnaies</i>	<i>Variation -5%</i>	<i>Variation +5%</i>
EUR/CHF	-178 729	178 729
USD/CHF	-857 696	857 696
EUR/USD	-69 367	69 367

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'UPU rencontre des difficultés dans l'exécution de ses obligations liées à ses passifs financiers. L'exposition de l'Union au risque de liquidité est limitée, car elle dispose de réserves de trésorerie et de placements à court terme qui sont reconstituées sur la base des résultats de ses opérations. La politique d'investissement de l'Union a été élaborée de manière à garantir des placements principalement sous forme de dépôts liquides à court terme autres que les fonds détenus pour le FAQs, qui sont investis dans des placements à plus long terme ayant un rendement plus élevé. Les projets financés par des contributions volontaires et les fonds du FAQs sont mis en œuvre lorsque les contributions sont reçues, ce qui réduit au minimum le risque de liquidité.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les placements à court terme de l'UPU, d'un montant de 117 718 316 CHF, étaient suffisants pour que l'UPU puisse régler ses passifs courants, qui s'élevaient à 27 015 597 CHF à la même date. Les avances et les produits différés n'ont pas été pris en considération, car ils ne feront pas l'objet de sorties de fonds. L'UPU maintient en permanence une liquidité suffisante pour pouvoir régler toutes ses dettes à court terme en veillant à avoir des retours de placements à court terme tout au long de l'année.

L'échéance des engagements financiers est indiquée dans l'état financier I.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie pour l'un des actifs de l'Union ne s'acquitte pas de ses obligations. Les comptes débiteurs de l'Union proviennent presque exclusivement de ses Pays-membres, représentés par des gouvernements souverains ou des opérateurs désignés. Le risque de crédit est réévalué chaque année, et les changements sont pris en considération dans le calcul de la provision pour pertes de

crédit attendues. La totalité de la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus par des banques ayant reçu la note A+ ou une note supérieure, sur la base des notations de Fitch et Standard and Poor's. Les placements en obligations sont notés A ou supérieur. La valeur comptable des comptes débiteurs a été réduite pour faire apparaître les comptes débiteurs pour lesquels le paiement n'est pas anticipé à court terme.

Il est à noter que l'UPU n'a pas de concentration de risques sur des positions ayant un pourcentage significatif sur les catégories des instruments financiers.

Note 24 – Leasings et engagements non comptabilisés (en francs suisses)

Leasings

L'UPU n'a pas contracté de leasing en 2023 et en 2024.

Locations

Au 31 décembre 2024, l'UPU louait des surfaces de bureau à cinq locataires pour un revenu total de 254 294 CHF (254 294 CHF en 2023). Les contrats ont une durée initiale de cinq ans, puis sont renouvelables d'année en année avec un préavis de douze mois.

Location des locaux (UPU bailleur)	2024	2023
Moins d'un an	254 294	254 294
De un à cinq ans	235 311	235 311
Plus de cinq ans	–	–
Total	489 605	489 605
Revenus comptabilisés durant l'exercice	254 294	254 294

Autres engagements non comptabilisés

Au 31 décembre 2024, sur la base de contrats existants, l'UPU s'est engagée pour un montant de 20,8 millions de CHF pour l'achat de biens et services. La livraison des produits et services interviendra à partir de 2025, et ceux-ci seront comptabilisés dans les exercices futurs. Le montant estimé de cet engagement au 31 décembre 2023 se montait à 18,9 millions de CHF.

Note 25 – Passifs éventuels (en francs suisses)

Après avoir été débouté en première instance, des participants ont déposé un recours au Tribunal administratif des Nations Unies (TANU) concernant la couverture de l'assurance maladie. Le cas se trouve auprès de la dernière instance de recours. La décision sera communiquée par le TANU. Aucun montant ne peut être estimé à ce jour.

Comme il est mentionné dans la note 15, l'Union a des relations avec trois groupes linguistiques (anglais, arabe et portugais) fournissant des services de traduction aux Pays-membres de l'UPU appartenant à chaque groupe. Ces derniers fonctionnent de manière indépendante sous la responsabilité d'un comité de gestion élu par ses membres. Ces groupes ont également adopté leurs propres règlements et nomment les membres de leur personnel.

De ce fait, les comptes des groupes linguistiques ne sont pas consolidés, et les engagements vis-à-vis du personnel de ces entités sont présentés dans les états financiers de ces dernières. Il est en effet clairement stipulé dans les différents règlements des groupes linguistiques que ces derniers appliquent les mêmes obligations et garanties que celles que l'Union accorde à la Caisse de prévoyance pour son propre personnel et que les conséquences financières éventuelles d'un litige ou d'un recours au TANU sont à la charge du groupe linguistique concerné.

Néanmoins, certaines jurisprudences de l'OIT semblent indiquer qu'une obligation potentielle de l'Union à l'égard des collaborateurs des services de traduction ne puisse pas être complètement écartée. Dans un souci de transparence, les engagements nets vis-à-vis de leur personnel pour la Caisse de prévoyance et la caisse maladie des trois services de traduction sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces engagements ont été calculés en utilisant la même méthodologie, présentée à la note 12, que pour les entités consolidées.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Anglais (STAN)	4 701 472	4 440 503
Arabe (STAR)	6 158 475	5 826 411
Portugais (STPO)	1 486 496	1 418 153
Total	12 346 443	11 685 067

Note 26 – Information sectorielle

L'information sectorielle présente les fonds et les entités administrés par l'Union en tant que segments de l'Union. Ces fonds et entités ont été créés par le Congrès ou le CA. Des informations détaillées sur les différents segments sont fournies dans les notes 1 et 2.

Les comptes de l'UPU comprennent les actifs, les passifs et les actifs nets de chaque fonds et entité, présentés par segment dans l'état de la situation financière. Tous les actifs et passifs intersectoriels sont comptabilisés en tant qu'opérations interentreprises éliminées en tant qu'opérations intersectorielles.

Les recettes et les dépenses de chaque fonds et entité figurent séparément dans les comptes de l'UPU. Les opérations interfonds/interentités relatives aux services fournis par un fonds/une entité à un autre fonds/une autre entité ont été éliminées en tant qu'opérations intersectorielles.

Les transferts entre entités sont considérés comme des revenus et des dépenses pour chaque entité. Ces transferts sont indiqués au bas des tableaux.

Pour l'une des entités contrôlées par l'UPU (FAQS) et deux autres entités (UPU*Clearing et CRI), la monnaie de compte est le dollar des États-Unis. Pour l'information des utilisateurs des états financiers, les résultats de ces trois entités sont présentés dans un segment consolidé en francs suisses, et une note comprenant des informations relatives à ces entités en dollars des États-Unis est présentée séparément.

État de la situation financière par segment au 31 décembre 2024 (en francs suisses)

	Union	Fonds volontaire	Coopérative EMS	Coopérative télématique	Entités utilisant le dollar des États-Unis	Éléments intersectoriels	Total
Actifs							
<i>Actifs courants</i>							
Trésorerie et placements courants	38 402 026	28 178 176	3 790 554	5 134 053	42 213 507	–	117 718 316
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	23 846 154	894 445	14 280	109 953	157 896	–	25 022 728
Comptes débiteurs (opérations avec contrepartie directe)	–	888 270	–	5 753 983	11 387 677	–1 270 668	16 759 262
Stocks	34 027	47 258	–	–	25 560	–	106 845
Autres actifs courants	2 293 187	1 115 139	25 497	1 018 819	1 281 504	–	5 734 146
Total des actifs courants	64 575 394	31 123 288	3 830 331	12 016 808	55 066 144	–1 270 668	165 341 297
<i>Actifs non courants</i>							
Placements	–	–	–	–	54 686 010	–	54 686 010
Matériel	2 095 102	–	–	654 308	1 316	–	2 750 726
Immobilisations incorporelles	421 887	–	–	50 316	–	–	472 203
Terrain et constructions	18 348 002	–	–	–	–	–	18 348 002
Autres actifs non courants	23 312	–	–	–	–	–	23 312
Total des actifs non courants	20 888 303	–	–	704 624	54 687 326	–	76 280 253
Total des actifs	85 463 697	31 123 288	3 830 331	12 721 432	109 753 470	–1 270 668	241 621 550

Le montant des immobilisations acquises durant l'exercice s'élève à 496 499 CHF à l'Union et 472 348 CHF au CTP.

	Union	Fonds volontaire	Coopérative EMS	Coopérative télématique	Entités utilisant le dollar des États-Unis	Éléments intersectoriels	Total
<i>Passifs courants</i>							
Comptes créditeurs et charges à payer	2 157 567	1 937 594	135 555	624 235	11 897 615	-1 270 668	15 481 898
Prestations au personnel	1 710 066	-	98 620	667 111	99 308	-	2 575 105
Recettes différées	38 702 779	20 247 282	-	1 158 182	27 015 062	-	87 123 305
Avances	6 085 701	1 882 191	486	-	60 711 007	-	68 679 385
Fonds en dépôt pour les services de traduction	8 958 594	-	-	-	-	-	8 958 594
Total des passifs courants	57 614 707	24 067 067	234 661	2 449 528	99 722 992	-1 270 668	182 818 287
<i>Passifs non courants</i>							
Prestations au personnel	165 055 500	-	5 671 593	24 315 507	7 003 131	-	202 045 731
Total des passifs non courants	165 055 500	-	5 671 593	24 315 507	7 003 131	-	202 045 731
Total des passifs	222 670 207	24 067 067	5 906 254	26 765 035	106 726 123	-1 270 668	384 864 018
Excédent cumulé (déficit) des fonds de l'Union	-143 644 747	5 717	-	-	-	-	-143 639 030
Excédent cumulé (déficit) des autres fonds	-	7 050 504	-	-	444 143	-	7 494 647
Excédent cumulé (déficit) des entités contrôlées	-	-	-2 075 923	-14 043 603	2 583 204	-	-13 536 322
Réserves	6 438 237	-	-	-	-	-	6 438 237
Actifs nets	-137 206 510	7 056 221	-2 075 923	-14 043 603	3 027 347	-	-143 242 468

État de la situation financière par segment au 31 décembre 2023 (en francs suisses) retraité

	Union	Fonds volontaire	Coopérative EMS	Coopérative télématique	Entités utilisant le dollar des États-Unis	Éléments intersectoriels	Total
Actifs							
Actifs courants							
Trésorerie et placements courants	35 325 143	24 623 553	3 996 421	6 171 626	89 496 011	-	159 612 755
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	31 339 309	1 205 384	13 720	74 154	298 838	-	32 931 405
Comptes débiteurs (opérations avec contrepartie directe)	-	567 649	-	4 960 812	7 763 663	-2 069 397	11 222 728
Stocks	41 219	39 484	-	-	24 606	-	105 309
Autres actifs courants	1 703 669	876 576	32 675	1 102 966	821 863	-261 624	4 276 125
Total des actifs courants	68 409 340	27 312 646	4 042 816	12 309 558	98 404 981	-2 331 021	208 148 322
Actifs non courants							
Matériel	1 801 585	-	-	523 418	5 050	-	2 330 053
Immobilisations incorporelles	682 523	-	-	23 597	-	-	706 120
Terrain et constructions	19 229 625	-	-	-	-	-	19 229 625
Autres actifs non courants	22 250	-	-	-	-	-	22 250
Total des actifs non courants	21 735 983	-	-	547 015	5 050	-	22 288 048
Total des actifs	90 145 323	27 312 646	4 042 816	12 856 573	98 410 031	-2 331 021	230 436 370

Le montant des immobilisations acquises durant l'exercice s'élève à 1 724 385 CHF à l'Union et 636 766 CHF au CTP.

	Union	Fonds volontaire	Coopérative EMS	Coopérative télématique	Entités utilisant le dollar des États-Unis	Éléments intersectoriels	Total
<i>Passifs courants</i>							
Comptes créditeurs et charges à payer	2 380 242	2 200 535	123 594	302 730	8 716 993	-2 331 021	11 393 073
Prestations au personnel	1 584 272	-	118 965	699 668	93 569	-	2 496 474
Recettes différées	47 379 191	17 624 020	-	1 159 838	18 939 425	-	85 102 475
Avances	4 778 851	396 757	16 725	140 340	62 658 942	-	67 991 615
Fonds en dépôt pour les services de traduction	8 776 473	-	-	-	-	-	8 776 473
Total des passifs courants	64 899 029	20 221 311	259 285	2 302 577	90 408 929	-2 331 021	175 760 112
<i>Passifs non courants</i>							
Prestations au personnel	152 843 053	-	4 000 642	20 448 481	6 212 210	-	183 504 386
Total des passifs non courants	152 843 053	-	4 000 642	20 448 481	6 212 210	-	183 504 386
Total des passifs	217 742 083	20 221 311	4 259 926	22 751 057	96 621 138	-2 331 021	359 264 496
Excédent cumulé (déficit) des fonds de l'Union	-133 720 818	-171 933	-	-	-	-	-133 892 751
Excédent cumulé (déficit) des autres fonds	-	7 263 268	-	-	-133 049	-	7 130 218
Excédent cumulé (déficit) des entités contrôlées	-	-	-217 110	-9 894 485	1 921 942	-	-8 189 652
Réserves	6 124 059	-	-	-	-	-	6 124 059
Actifs nets	-127 596 759	7 091 335	-217 110	-9 894 485	1 788 893	-	-128 828 126

État de la performance financière par segment pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 (en francs suisses)

	Union	Fonds volontaire	Coopérative EMS	Coopérative télématique	Entités utilisant le dollar des États-Unis	Éléments intersectoriels	Total
Recettes							
Contributions statutaires des Pays-membres	38 601 096	–	–	–	–	–	38 601 096
Autres contributions annuelles	–	964 798	2 524 551	1 155 833	252 459	–	4 897 641
Contributions volontaires	8 094 925	11 038 564	–	–	6 547 773	–7 565 688	18 115 574
Ventes	550 074	1 752 845	–	10 963 552	24 933	–361 885	12 929 519
Recettes financières	1 980 246	329 095	79 110	190 776	3 616 728	–588 326	5 607 629
Gains de change	3 529 215	1 631 920	1 245	21 027	854 889	–	6 038 296
Autres recettes	1 236 588	255	–	1 100 288	4 604	–1 300 170	1 041 565
Total des recettes	53 992 144	15 717 477	2 604 906	13 431 476	11 301 386	–9 816 069	87 231 320
Dépenses							
Dépenses de personnel	28 222 297	3 473 247	2 823 893	11 011 389	2 037 833	–	47 568 659
Voyages	481 154	2 757	28 525	138 781	15 365	–	666 582
Services de consultant et contrats externes	2 208 594	40 362	870 461	2 484 180	11 725	–233 899	5 381 423
Dépenses de projet	2 994 990	10 342 892	2 314	–	6 252 641	–3 419 032	16 173 805
Frais généraux de fonctionnement	975 171	209 306	13 895	135 396	5 346	–	1 339 114
Matériel et fournitures	113 302	193 230	–	26 926	5 964	–25 250	314 172
Maintenance et réparations	1 517 845	31 190	23 227	915 761	59 789	–295 516	2 252 296
Amortissements et dépréciations	1 375 054	–	–	307 273	4 132	–	1 686 459
Coûts financiers	875 809	49 045	991	–22 207	936 201	–588 326	1 251 513
Pertes de change	2 254 385	1 434 078	2 322	23 524	387 504	–	4 101 813
Autres dépenses	6 187 428	56 108	65 179	115 678	134 752	–5 254 046	1 305 099
Total des dépenses	47 206 029	15 832 215	3 830 807	15 136 701	9 851 252	–9 816 069	82 040 935
Résultat net	6 786 115	–114 738	–1 225 901	–1 705 225	1 450 134	–	5 190 385

<i>Transferts entre entités</i>	<i>Description</i>	<i>Union</i>	<i>Fonds volontaire</i>	<i>Total</i>
Recettes				
Contributions volontaires	Budget alloué à la coopération technique	-	-2 540 418	-2 540 418
Contributions volontaires	Budget alloué au projet POST*Code	-	-36 600	-36 600
Ventes	Budget alloué au projet POST*Code		-220 000	-220 000
Contributions volontaires	Contribution USPS au projet sécurité	-	-4 988 670	-4 988 670
Dépenses				
Dépenses de projet	Budget alloué à la coopération technique	2 540 418	-	2 540 418
Dépenses de projet	Budget alloué au projet POST*Code	256 600	-	256 600
Autres dépenses	Contribution USPS au projet sécurité	4 988 670	-	4 988 670
Total inclus dans les éléments intersectoriels		7 785 688	-7 785 688	-

État de la performance financière par segment pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (en francs suisses)

	Union	Fonds volontaire	Coopérative EMS	Coopérative télématique	Entités utilisant le dollar des États-Unis	Éléments intersectoriels	Total
Recettes							
Contributions statutaires des Pays-membres	37 976 300	–	–	–	–	–	37 976 300
Autres contributions annuelles	–	867 835	2 749 421	1 129 167	256 761	–	5 003 184
Contributions volontaires	10 056 766	11 274 693	–	–	13 729 184	–5 773 450	29 287 192
Ventes	562 773	1 375 349	–	11 116 570	34 756	–212 143	12 877 305
Recettes financières	2 079 245	260 562	75 495	137 392	3 075 427	–486 690	5 141 430
Gains de change	1 772 177	2 237 086	760	26 552	1 624 299	–	5 660 875
Autres recettes	1 646 061	57	–	1 849 301	10 377	–2 247 877	1 257 919
Total des recettes	54 093 321	16 015 583	2 825 676	14 258 981	18 730 804	–8 720 161	97 204 205
Dépenses							
Dépenses de personnel	26 640 035	3 453 438	1 434 974	10 197 924	2 045 502	–10 030	43 761 844
Voyages	536 629	–	8 350	180 062	8 058	–	733 099
Services de consultant et contrats externes	1 694 857	67 305	804 297	2 851 762	14 694	–234 810	5 198 105
Dépenses de projet	2 326 655	9 549 022	–	–	15 449 334	–3 582 417	23 742 594
Frais généraux de fonctionnement	853 378	163 479	4 218	135 802	6 040	–7 753	1 155 165
Matériel et fournitures	566 326	175 303	–	68 388	15 007	–194 083	630 941
Maintenance et réparations	1 308 553	31 102	55 335	865 122	92 030	–274 510	2 077 632
Amortissements et dépréciations	1 292 947	3 629	–	231 280	11 943	–	1 539 799
Coûts financiers	1 467 963	18 005	–4 769	–127 820	197 244	–486 690	1 063 932
Pertes de change	3 465 128	2 375 767	294	2 759	2 001 089	–	7 845 037
Autres dépenses	5 010 536	203 580	72 218	105 550	66 831	–3 929 868	1 528 846
Total des dépenses	45 163 007	16 040 629	2 374 917	14 510 828	19 907 772	–8 720 161	89 276 994
Résultat net	8 930 314	–25 047	450 759	–251 847	–1 176 968	–	7 927 211

<i>Transferts entre entités</i>	<i>Description</i>	<i>Union</i>	<i>Fonds volontaire</i>	<i>Coopérative télématique</i>	<i>Total</i>
Recettes					
Contributions volontaires	Budget alloué à la coopération technique	-	-2 175 000	-	-2 175 000
Contributions volontaires	Budget alloué au projet POST*Code	-	-68 000	-	-68 000
Contributions volontaires	Contribution USPS au projet sécurité	-	-3 530 450	-	-3 530 450
Autres recettes	Contribution d'USPS au projet USAMex	-	-	-277 000	-277 000
Dépenses					
Dépenses de projet	Budget alloué à la coopération technique	2 175 000	-	-	2 175 000
Dépenses de projet	Budget alloué au projet POST*Code	68 000	-	-	68 000
Autres dépenses	Contribution USPS au projet sécurité	3 530 450	-	-	3 530 450
Dépenses de projet	Contribution d'USPS au projet USAMex	-	277 000	-	277 000
Total inclus dans les éléments intersectoriels		5 773 450	-5 496 450	-277 000	-

État de la situation financière par segment pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 (en dollars des États-Unis)

	CRI	FAQS	UPU*Clearing
<i>Actifs</i>			
<i>Actifs courants</i>			
Tresorerie et placements courants	1 602 257	40 362 299	4 887 294
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	–	175 245	–
Comptes débiteurs (opérations avec contrepartie directe)	–	–	12 638 930
Stocks	28 370	–	–
Autres actifs courants	48 682	1 150 554	223 076
Total des actifs courants	1 679 309	41 688 098	17 749 300
<i>Actifs non courants</i>			
Placements	–	60 694 795	–
Matériel	1 461	–	–
Total des actifs non courants	1 461	60 694 795	–
Total des actifs	1 680 770	102 382 893	17 749 300
<i>Passifs courants</i>			
Comptes créditeurs et charges à payer	115 498	314 732	13 212 624
Prestations au personnel	27 339	71 958	10 924
Recettes différées	–	29 687 582	295 839
Avances	765 786	64 288 944	1 889 123
Total des passifs courants	908 623	94 363 216	15 408 510
<i>Passifs non courants</i>			
Prestations au personnel	1 534 538	5 152 636	1 085 444
Total des passifs non courants	1 534 538	5 152 636	1 085 444
Total des passifs	2 443 161	99 515 852	16 493 954
Excédent cumulé (déficit) des autres fonds	–762 391	–	1 255 346
Excédent cumulé (déficit) des entités contrôlées	–	2 867 041	–
Actifs nets	–762 391	2 867 041	1 255 346

État de la situation financière par segment pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (en dollars des États-Unis) retraité

	CRI	FAQS	UPU*Clearing
<i>Actifs</i>			
<i>Actifs courants</i>			
Trésorerie et placements courants	1 673 759	100 958 960	4 548 133
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie directe)	–	357 889	–
Comptes débiteurs (opérations avec contrepartie directe)	–	–	9 297 801
Stocks	29 469	–	–
Autres actifs courants	49 884	711 938	222 445
Total des actifs courants	1 753 112	102 028 787	14 068 378
<i>Actifs non courants</i>			
Placements	–	–	–
Matériel	6 048	–	–
Total des actifs non courants	6 048	–	–
Total des actifs	1 759 159	102 028 787	14 068 378
<i>Passifs courants</i>			
Comptes créditeurs et charges à payer	3 923	927 076	9 508 513
Prestations au personnel	31 604	73 835	6619
Recettes différées	–	22 380 948	300 999
Avances	789 889	71 729 345	2 521 414
Total des passifs courants	825 416	95 111 204	12 337 546
<i>Passifs non courants</i>			
Prestations au personnel	1 511 437	4 615 855	1 312 480
Total des passifs non courants	1 511 437	4 615 855	1 312 480
Total des passifs	2 336 853	99 727 060	13 650 026
Excédent cumulé (déficit) des autres fonds	–577 694	–	418 353
Excédent cumulé (déficit) des entités contrôlées	–	2 301 728	–
Actifs nets	–577 694	2 301 728	418 353

État de la performance financière par segment pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 (en dollars des États-Unis)

	CRI	FAQS	UPU*Clearing
<i>Recettes</i>			
Autres contributions annuelles	–	–	302 242
Contributions volontaires	–	7 492 199	–
Ventes	28 744	–	–
Recettes financières	82 801	3 623 486	402 292
Gain de change	950 627	3 525 951	860 691
Autres recettes	–	5 171	98
Total des recettes	1 062 172	14 646 807	1 565 323
<i>Dépenses</i>			
Dépenses de personnel	224 087	2 139 446	–52 099
Voyages	5 459	12 183	–
Services de consultant et contrats externes	–	–	14 384
Dépenses de projet	–	7 080 112	–
Frais généraux de fonctionnement	3 903	2 108	–
Matériel et fournitures	6 764	–	–
Maintenance et réparations	4 407	43 290	23 973
Amortissements et dépréciations	4 587	–	–
Coûts financiers	96	1 009 168	29 955
Pertes de change	829 539	3 195 670	586 564
Autres dépenses	–	144 628	9 824
Total des dépenses	1 078 842	13 626 605	612 601
Résultat net	–16 670	1 020 202	952 722

État de la performance financière par segment pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (en dollars des États-Unis)

	CRI	FAQS	UPU*Clearing
Recettes			
Autres contributions annuelles	-	-	278 207
Contributions volontaires	-	15 314 216	-
Ventes	38 272	-	-
Recettes financières	87 343	2 977 777	381 042
Gain de change	1 041 640	3 801 722	1 847 964
Autres recettes	-	11 414	-
Total des recettes	1 167 255	22 105 129	2 507 213
Dépenses			
Dépenses de personnel	242 702	1 767 364	290 851
Voyages	4 647	4 577	-
Services de consultant et contrats externes	268	-	15 075
Dépenses de projet	-	17 219 532	-
Frais généraux de fonctionnement	3 931	2 861	-
Matériel et fournitures	16 368	-	-
Maintenance et réparations	3 171	73 965	22 036
Amortissements et dépréciations	14 303	-	-
Coûts financiers	161	200 870	26 898
Pertes de change	1 191 509	4 245 168	2 064 625
Autres dépenses	-	69 664	9 985
Total des dépenses	1 477 060	23 584 000	2 429 470
Résultat net	-309 805	-1 478 871	77 743

